

JOURNAL

SFPQ

PRINTEMPS 2015



CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE: page 20 VOTRE VÉCU

VICTIME DE L'AUSTÉRITÉ p. 12

ÊTRE PARENT, PRENDRE CONGÉ
ET PENSER RÉTRAITE p. 18

VIVRE PARMIS LES « STARS » p. 29



SFPQ

TABLE DES MATIÈRES

- 3 Édito
- 4 Comment vont les négos ?
- 5 Comptoirs d'accueil de Revenu Québec
- 7 Bulletin «Force publique»
- 11 Politiquement, je rêve à...
- 12 Victime de l'austérité
- 15 Régime public d'assurance médicaments
- 16 Services de garde à contribution réduite
- 18 Être parent, prendre congé et penser retraite
- 20 Conciliation travail-famille
- 24 Femmes en marche
- 27 P'tite moquette, p'tit chèque
- 29 Vivre parmi les « stars »
- 33 PSST, attention, c'est l'été!
- 34 Le conservatoire : Théâtre d'excellence bien orchestré
- 37 La langue française : LOL ou MDR?
- 40 La fatigue au volant est mortelle
- 41 Accord économique et commercial global
- 43 Gestion sécuritaire de l'amiante
- 45 Actions en région

ERRATUM

Dans l'article sur le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML), il aurait fallu lire que son fondateur était Wilfrid Derome et non pas Wilfrid Delorme.

Suivez-nous sur **Facebook**,
LinkedIn, **Twitter** et **YouTube**



LISTE DES PRODUITS CASCADES UTILISÉS POUR L'IMPRESSION DE CE JOURNAL

- 6 652 livres de Rolland Enviro100 Print
100 % post-consommation

RÉSULTATS

Selon les produits Cascades sélectionnés, en comparaison à la moyenne de l'industrie pour des produits faits à 100 % de fibres vierges, les sauvegardes environnementales de ce journal sont :

- **57 arbres**
4 terrains de tennis
- **206 473 L d'eau**
590 jours de consommation d'eau
- **2 531 kg de déchets**
52 poubelles
- **8 316 kg CO₂**
émissions de CO₂ de 3 voitures par année
- **50 GJ**
229 454 ampoules 60W pendant une heure
- **11 kg NO_x**
émissions de NO_x d'un camion pendant 33 jours



LA MISSION DU SFPQ

- Défendre les intérêts des membres dans leurs relations avec l'employeur;
- Défendre les intérêts économiques, politiques et sociaux des membres et le développement de leurs conditions de vie;
- Promouvoir des services publics comme moyen démocratique de répondre aux besoins de la population;
- Agir comme un groupe de pression sociale et politique sans appartenance politique, chargé de promouvoir un projet de société axé sur la démocratie, le développement durable, le partage, l'équité, la solidarité et le progrès de la société.

**Responsable
du Journal SFPQ**
Danie Blais

**Révision
des textes**
Danie Blais

**Révision
de l'épreuve**
Danie Blais
Stéphane Caron
Éric Lévesque
Nadia Lévesque

Linguiste
Geneviève Trudel

Conception graphique
Interscript

Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

5100, boulevard des Gradins
Québec (Québec) G2J 1N4
418-623-2424
communication@sfpq.qc.ca
www.sfpq.qc.ca

Poste publication, enregistrement N° 40027720

Publié trois fois par année, le Journal SFPQ est gracieusement offert aux membres du Syndicat. Il est également disponible sur le site Web du SFPQ.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Avril 2015

L'accroissement des inégalités de revenus va de pair avec un accroissement des inégalités politiques.



LUCIE MARTINEAU
Présidente générale du SFPQ

– Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie 2001

Vous l'aurez remarqué, depuis le début de l'année, nous sommes attaqués de toutes parts. Chaque semaine amène son lot de commentaires toujours plus méprisants sur nous, les fonctionnaires, sur notre travail ou les conditions de travail dont nous bénéficions. Je sais que ce n'est pas facile d'avoir à défendre son travail, tous les jours, face à ceux qui avalent tout rond les mensonges des médias de droite.

Tous se rappelleront avec amertume les moqueries (ou les railleries) de plusieurs éditorialistes autour des jours de congé de maladie cumulés par une employée de l'Agence du revenu du Québec, laquelle a eu le bonheur de rester en santé et assidue au travail durant sa carrière de 35 ans. Personne ne mérite un tel traitement, surtout une femme qui a passé sa carrière à servir le Québec.

Souvent, les attaques les plus vicieuses sont présentées sous la forme plus subtile « d'études » propagandistes, commandées à des lobbys patronaux pour tenter de décrédibiliser nos revendications. Heureusement, nous sommes de milliers à voir clair à travers cette averse de dénigrement et de demi-vérités. Nous connaissons notre valeur et celle des services que nous offrons tous les jours. Nous savons l'importance de ces services dans la vie des gens. C'est pourquoi je m'acharne, avec toute l'équipe de notre syndicat, à déconstruire les mensonges sur toutes les tribunes qui nous sont accessibles.

Pour éviter d'avoir à offrir des conditions décentes à ses propres employés, le patronat tente d'abaisser celles des employés de la fonction publique, et certaines administrations le font: la Ville de Montréal vient de demander à ses employés en négociation de diminuer leur salaire de 10% pour rejoindre les employés du gouvernement du Québec! Niveler par le bas. Jusqu'où descendrons-nous?

De plus en plus, il est clair que notre lutte nous dépasse. Il ne s'agit plus simplement de s'assurer de conserver des conditions de travail adéquates, il s'agit de défendre le droit de toute la société québécoise d'avoir un emploi convenable et des services publics de qualité. Le gouvernement l'a bien compris, et c'est pourquoi il tente de mettre les citoyens dos à dos: le privé contre le public, l'éducation contre la santé. Si nous cédonons à ces tentatives de division, si nous tirons chacun sur un fil du filet social, tout le monde y perdra, sauf les ultra-riches que sert ce gouvernement. L'austérité, malgré ce que les politiciens en disent, ce n'est pas pour tout le monde: pensons aux primes de départ du président d'Hydro-Québec ou à la hausse salariale (+ de 40%) pour les députés québécois, proposée par Philippe Couillard, alors que son homologue du Nouveau-Brunswick, solidaire avec les citoyens, diminue son salaire de 15%.

Informons-nous, indignons-nous et défendons-nous, mais faisons-le aussi pour que les générations qui suivent aient le bonheur de vivre dans une société où la qualité de vie sera des plus enviabiles. Chez nous, les plus démunis ne sont pas laissés pour compte; chez nous, on prévoit les éventuels coups durs de la vie et on crée des programmes pour y faire face; chez nous, on s'assure que les consommateurs sont protégés contre les abus; chez nous, les droits et la justice sont au service de tous, dans le respect de l'unicité de chacun. Chez nous, il fait bon vivre, et c'est pour cela qu'on se bat.



Comment vont les négos ?



MARYSE ROUSSEAU
Vice-présidente
Négociation et
organisation
syndicale

Au moment d'écrire ces lignes¹, les séances de négociation à la table centrale du Front commun et celles des tables sectorielles des fonctionnaires et des ouvriers se déroulent très lentement.

L'employeur a déposé aux tables sectorielles les textes reflétant ses demandes pour les conventions collectives des fonctionnaires et des ouvriers. Ses demandes concernaient les chapitres 1, 2 et 5, ainsi que la section 9-38.00 en lien avec l'assurance traitement et plus particulièrement les journées et les banques de maladie.

Lors d'une séance de négociation, le Syndicat a suggéré à la partie patronale, laquelle répète ne pas avoir d'argent, de réduire ses dépenses de sous-traitance. En effet, en octroyant de nombreux contrats à des entreprises sous-traitantes, l'État gaspille annuellement des centaines de millions de dollars; en confiant ses projets à son personnel, le gouvernement économiserait de l'argent. Contre toute attente, les suggestions du SFPQ sont en évaluation auprès des autorités ministérielles. Le Syndicat espère que le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) reconnaîtra qu'il y a des possibilités de revenus pour le gouvernement, si celui-ci limite son recours à la sous-traitance. Toutefois, d'ici à ce qu'il ait des nouvelles du SCT, le Syndicat refuse de discuter avec la partie patronale de sujets d'ordre financier.

Rappelons que les sujets abordés jusqu'à présent à la table centrale concernant les relativités salariales, les ouvriers spécialisés, le régime de retraite et le salaire. Aux tables

sectorielles, il a été question, entre autres, de sous-traitance; de classification; du service aérien gouvernemental; du continuum et de la séquence de dotation; des congés pour événements familiaux; de la gestion des banques de rappel dans les pépinières; et du drapeau en berne.

Par ailleurs, les comités de négociation des fonctionnaires et des ouvriers ont convenu de s'asseoir ensemble à une même table avec l'employeur, pour discuter de certains sujets de négociation comme la sous-traitance, la classification et les libérations syndicales, sujets qui sont communs aux deux tables sectorielles.

INFORMEZ-VOUS

Les membres du SFPQ peuvent suivre l'état des négociations sur :

- le site Web sfpq.qc.ca ;
- le site Web negos2015.sfpq.qc.ca ;
- la page Facebook du SFPQ ;
- le groupe fermé Facebook SFPQ – Fonctionnaires en négo ;
- le groupe fermé Facebook SFPQ – Ouvriers en négo ;
- les bulletins *Négo 2015* affichés sur les babillards syndicaux.



1. Avril 2015

Comptoirs d'accueil de Revenu Québec Vers une fermeture ?



LOUIS-JOSEPH SAUCIER
Conseiller\Service
de la recherche
et de la défense
des services publics

Depuis quelques mois, les comptoirs d'accueil de l'Agence du revenu du Québec (ARQ) a restreint des services offerts aux citoyens. Pour accompagner la diminution de services, une campagne de promotion des services téléphoniques et électroniques a été lancée au début du mois de mars. En clair : ne vous présentez plus en personne. Les dirigeants préparent-ils la fermeture des comptoirs d'accueil ?

Depuis 2012, une vaste réorganisation administrative des services aux citoyens est en cours à l'ARQ. Avant celle-ci¹, les demandes de renseignements et les correspondances fiscales et sociofiscales étaient réparties dans 16 bureaux de Revenu Québec. Dorénavant, elles sont traitées dans 7 bureaux spécialisés. Depuis le début de cette réorganisation, le rôle des comptoirs d'accueil demeurait en suspens. Aujourd'hui, la direction de l'ARQ dévoile son jeu.

Dans un document interne, dont le SFPQ a eu copie, l'objectif de la campagne appelée avec effronterie « Communiquons autrement ! » est clairement énoncé : « Ne plus inviter la clientèle à se présenter dans nos accueils ». La vice-présidente du SFPQ responsable de la défense des services publics, Denise Boileau, dénonce : « En même temps, on réduit l'affectation du personnel aux comptoirs d'accueil, et des consignes sont même données de laisser allonger les délais d'attente à 50 minutes avant d'ajouter du renfort au comptoir... »

« L'objectif premier de l'ARQ : réduire l'achalandage dans les accueils. »

SERVICE DE QUALITÉ : DE L'AIDE IMMÉDIATE

Jusqu'à tout récemment, les citoyens qui se présentaient aux comptoirs pouvaient immédiatement recevoir de l'assistance, et ce, sans rendez-vous. L'aide offerte concernait notamment l'accompagnement pour les dossiers de personnes décédées, de fiducie ou encore pour des programmes sociofiscaux comme le crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés et le crédit d'impôt pour solidarité. « Quand on a des questions sur un dossier administratif, il n'y a rien de mieux que d'obtenir de l'assistance sur le champ par une personne en face de soi. Voilà pourquoi tant de citoyens, de particuliers en affaires et de personnes représentantes d'entreprises fréquentent les comptoirs d'accueil de Revenu Québec », de confier la vice-présidente Denise Boileau. En

2013-2014, de Rouyn-Noranda à Rimouski, les comptoirs de l'ARQ ont accueilli plus de 400 000 visiteurs, encore plus que l'année précédente.

DE MOINS EN MOINS DE SERVICES DE PROXIMITÉ

Aujourd'hui, par contre, plusieurs sujets ne sont traités que dans certains comptoirs et par des agents désignés. Voici un exemple : seuls les gens qui se présentent au comptoir de Trois-Rivières peuvent recevoir, en personne, de l'information sur le crédit pour nouveau diplômé. Et en voici un autre : à l'exception des comptoirs de Montréal-Centre et de la région de Québec, aucun comptoir ne fournira d'assistance en personne pour le très répandu crédit d'impôt pour solidarité. Les personnes des autres régions devront trouver de l'aide sur le Web ou par téléphone.

L'HUMAIN OU L'ORDINATEUR ?

Où la direction de l'ARQ souhaite-t-elle en arriver avec cette réduction de la fréquentation des comptoirs d'accueil ? La volonté affichée est de miser sur la prestation électronique de services (PES). La « vision d'affaires PES-citoyens » se formule comme suit : « Fournir un univers 100% virtuel, des processus de bout en bout, pour une autonomie complète du citoyen ». En réalité, la prestation électronique de services, avec ses possibilités de réponses préformées, à l'image des systèmes de réponse vocale interactive, prend souvent mal en compte la spécificité de chacun. Denise Boileau questionne : « Lorsqu'on est aux prises avec des problèmes administratifs, rien n'égale l'assistance en personne, et préférablement sans rendez-vous. Que fait-on des services aux analphabètes, aux personnes âgées, aux personnes démunies qui ont besoin d'assistance pour le crédit d'impôt pour solidarité ou encore des services à toutes les personnes qui ne sont pas habituées avec les formulaires Web ? Les prestations électroniques et téléphoniques, à l'ARQ comme ailleurs, doivent s'ajouter à la prestation humanisée de services et non tenter de s'y substituer ! »

1. Vision 2015

DÉPRÉCIER LES COMPTOIRS POUR MIEUX LES FERMER ?

En comité paritaire, le SFPQ a demandé à la direction quel était son objectif à long terme concernant l'avenir des comptoirs d'accueil. Un modèle de centres d'appel a bien été évoqué, mais rien n'a été confirmé. Tous les récents changements minent l'importance de ces comptoirs, ce qui pourrait justifier à terme leur fermeture. En présentant la prestation de services électronique ou téléphonique comme plus efficiente et en faisant en sorte de réduire la fréquentation des comptoirs d'accueil, il sera plus facile de prétendre qu'ils sont devenus inutiles et qu'ils doivent fermer.

Rappelons qu'en 2005, à la suite d'une dénonciation publique, la direction de l'Agence du revenu du Canada était revenue sur sa décision d'abandonner le service au comptoir, mais elle avait tout de même instauré progressivement le service sur rendez-vous, diminué le personnel au comptoir et incité à la prestation de services électronique, téléphonique ou par la poste. En 2013, tous les comptoirs de services de Revenu Canada étaient définitivement fermés. Selon Denise Boileau, «c'est en exigeant un service public accessible et de qualité qu'on évitera pareil démantèlement au Québec».

L'HISTOIRE SE RÉPÈTE

En 1993, des informations avaient filtré sur l'intention du ministère du Revenu du Québec de centraliser les services des bureaux régionaux vers Québec et Montréal. Une mobilisation s'en était suivie. En Abitibi-Témiscamingue, des dizaines de municipalités et de cabinets comptables avaient adopté des résolutions et signé des lettres en vue de maintenir le service en région. Les services ont été maintenus. En 2014, des personnes à l'emploi de Revenu Québec à Rouyn-Noranda alertaient le SFPQ quant à l'avenir des services de proximité à l'ARQ...

LES 16 COMPTOIRS D'ACCUEIL ACTUELS

- Gatineau
- Laval
- Longueuil
- Montréal-Centre
- Montréal-Est
- Montréal-Ouest
- Québec
- Sainte-Foy
- Rimouski
- Rouyn-Noranda
- Saguenay
- Saint-Jean-sur-Richelieu
- Sept-Îles
- Sherbrooke
- Sorel-Tracy
- Trois-Rivières



REVENU
QUÉBEC

COMMUNIQUONS
AUTREMENT!

Utilisez nos services en ligne
ou téléphoniques
pour remplir efficacement
vos obligations fiscales.

Ces services de qualité sont à la fois
efficaces et sécuritaires.

www.revenuquebec.ca



FORCE PUBLIQUE

Bulletin d'information du Secrétariat
intersyndical des services publics

PRINTEMPS 2015

Mot des présidences

Ensemble depuis 10 ans déjà !

L'année 2015 marque le 10^e anniversaire du SISP. Au fil de notre histoire, nous avons coordonné plusieurs campagnes pour défendre et promouvoir les services publics. Le SISP a aussi mené à terme deux négociations pour le renouvellement des conventions collectives du secteur public. Aujourd'hui, nous sommes au cœur d'une troisième négo et nous faisons face à un gouvernement résolu à revoir de fond en comble le rôle de l'État. Les liens de solidarité qui unissent la CSQ, le SFPQ et l'APTS au sein du SISP sont plus importants que jamais.

En travaillant de concert, les organisations membres du SISP ont prouvé, année après année, que la collaboration est bénéfique pour l'action syndicale. Elle nous permet d'établir un rapport de force avec le gouvernement en période de négociations, de partager des ressources et de l'information afin de mener des projets structurants ainsi que de produire des recherches et des mémoires de qualité pour étayer les pistes de solutions que nous proposons dans l'amélioration des conditions de travail et de vie de nos membres. Elle contribue aussi à créer une synergie à l'échelle régionale et locale. Les organisations progressistes sont confrontées à de nombreux défis. Ici et ailleurs dans le monde, les politiques d'austérité et autres attaques envers les services publics et le mouvement syndical se font sentir.



Les trois présidentes du SISP : Lucie Martineau (SFPQ), Louise Chabot (CSQ) et Carolle Dubé (APTS)

Le resserrement des liens entre nos organisations n'est pas seulement bénéfique, il est essentiel pour relever les défis qui nous attendent.

Nous dressons un bilan positif au moment de tourner la page sur notre première décennie. Le SISP, c'est la force vive du secteur public. Nous souhaitons poursuivre encore longtemps nos efforts pour l'amélioration de nos conditions de travail, la promotion et la défense des services publics.



10 ANS
SISP
Secrétariat intersyndical
des services publics

Savoir d'où l'on vient

Fondé avec pour objectif l'union des forces vives des services publics québécois, le SISP célèbre cette année ses 10 ans. Nous profitons de l'occasion pour effectuer un bilan de cette première décennie et nous pencher sur les raisons de cette alliance qui demeure aujourd'hui tout aussi pertinente et nécessaire qu'il y a une décennie.

Le protocole de solidarité constituant le SISP est signé lors des négociations des conventions collectives du secteur public en 2004-2005, le SISP rassemblait alors la CSQ, le SFPQ et le SPGQ. L'APTS et la FIQ y adhéreront deux ans plus tard.

L'action du SISP ne se limite pas qu'aux seules négociations de convention collective, loin de là! En décembre 2007, par exemple, le SISP déposait une pétition signée par 25 000 personnes pour dénoncer l'adoption sous bâillon de la Loi 142 et exiger la restauration complète des droits syndicaux des travailleuses et travailleurs. Le SISP est également à pied d'œuvre au cours des multiples élections qui ont suivi pour faire valoir nos demandes pour un meilleur financement des services publics et l'amélioration de nos droits comme salariés du secteur public.

Au moment des négociations en 2010, le SISP représente plus de 300 000 travailleuses et travailleurs. C'est alors la plus grande organisation syndicale du secteur public québécois. La mobilisation s'organise en Front commun sous le thème « Ensemble pour les services publics! », culminant avec la manifestation du 20 mars 2010 à Montréal, où plus de 75 000 travailleuses et travailleurs sont descendus dans la rue pour signifier au gouvernement que la solution aux problèmes des services publics passait par des ententes négociées. L'accord sera ratifié quelques mois plus tard.

Après la fin de cette campagne de négociation, le SISP poursuit son action sociopolitique. En matière de privatisation, nous collaborons avec la coalition CHUs sans PPP. Le SISP fait également partie intégrante du collectif Échec aux paradis fiscaux et mène des campagnes pour lutter contre cet enjeu de concert avec les autres organisations qui en sont membres. Plusieurs recherches sont effectuées et des mémoires sont déposés lors de commissions parlementaires afin de faire valoir le point de vue des travailleuses et des travailleurs lors d'adoption de lois concernant les services publics. Pensons notamment au mémoire du SISP sur le rapport D'amours, à la recherche sur la valeur des services publics ou au plan de financement des services publics, proposant des mesures totalisant 3,2 G\$ de revenu potentiels pour le gouvernement, et ce sans pénaliser les familles, les plus démunis et la classe moyenne.

En 2012, la FIQ quitte le SISP, suivie un peu plus tard du SPGQ. Notre travail se poursuit tout de même. La volonté des membres d'avoir une alliance se dévouant à la défense et la



promotion des services publics partout sur le territoire québécois demeure toujours aussi forte. Le SISP continue d'accomplir cette mission, de contrer la montée de la droite, de se prononcer sur la privatisation, l'évasion fiscale et bien d'autres enjeux encore. En plus d'être actifs dans toutes les régions, nous participons régulièrement aux instances de l'Internationale des services publics afin d'échanger et de collaborer avec les organisations syndicales provenant des quatre coins de la planète.

ET POUR L'AVENIR ?

Après dix premières années bien remplies, des réflexions sont de mises à propos de ce qui attend le SISP pour la suite. Avec la montée de la droite partout dans le monde, la tendance est au renforcement des liens de solidarité. Ce contexte difficile pour les mouvements sociaux et les nombreuses attaques auxquelles ils font face force une réflexion sur le renouvellement des pratiques syndicales.

Les alliances se multiplient afin d'accroître le rapport de force face à l'État et aux mesures d'austérité portées par celui-ci. On peut, par exemple, penser au collectif Refusons l'austérité rassemblant les principales organisations syndicales québécoises ainsi que plusieurs groupes de la société civile. De tout temps, le poids du nombre reste le meilleur atout des organisations syndicales pour défendre leurs membres. C'est ce qui fait la force du SISP depuis maintenant dix ans, en plus d'une présence dans chaque région et chaque secteur d'emploi des services publics. Devrait-on approfondir cette alliance pour relever les défis de demain? Pourrait-on rendre notre action plus efficace? Comment pourrions-nous améliorer notre rapport de force? Comment faire pour rapprocher nos organisations de leurs membres? Ce sont là les questions que soulève le renouvellement du syndicalisme, et la réflexion est à tout le moins amorcée au sein du SISP.

Paradis fiscaux : l'austérité contre les services publics

Il ne se passe plus une semaine sans que l'enjeu des paradis fiscaux rebondisse dans nos médias d'information. Depuis le début de l'année, nous en avons beaucoup entendu parler. Il faut se réjouir de cette soudaine publicité. De plus en plus de gens, de groupes, de journalistes et d'experts s'interrogent sur les effets néfastes de cet enjeu souvent complexe et abstrait. La grogne citoyenne, alimentée par un fort sentiment d'injustice, se fait de plus en plus sentir. Nous réalisons à quel point les paradis fiscaux nous affectent concrètement au quotidien. Les inégalités économiques se creusent depuis 30 ans, une poignée de riches l'étant toujours plus alors que la vaste majorité d'entre nous tentent de tenir la tête hors de l'eau. En privant les États de recettes fiscales importantes, ils affectent la qualité et l'accessibilité des services publics et des programmes sociaux.

Il revient aux gouvernements d'apporter les solutions législatives pour enrayer l'injustice des paradis fiscaux. Malheureusement, elles tardent à arriver. Par manque de volonté politique ou par simple laxisme, nos élus choisissent la voie de la facilité, celle de l'austérité. N'est-il pas paradoxal qu'au moment où les gouvernements proposent de démanteler l'État providence et de sabrer les services publics, sous prétexte qu'il n'y a plus d'argent dans les coffres, les paradis fiscaux, eux, prospèrent comme jamais? Les chiffres donnent en effet le vertige : en 2014, 32 000 milliards de dollars, soit 15 % du patrimoine financier mondial, ont transité par des paradis fiscaux. Ainsi, chaque année, des sommes phénoménales échappent au trésor public parce que des multinationales et des personnes fortunées contournent en toute impunité nos lois sur l'impôt. Pour le Québec, le manque à gagner fiscal se compte par centaines de millions de dollars, annuellement.

Commission spéciale sur les paradis fiscaux

La lutte contre les paradis fiscaux pourrait tout de même franchir un pas important au Québec en 2015. Grâce à la pression populaire, au travail de journalistes d'enquête et aux efforts du député de Rousseau, Nicolas Marceau, le gouvernement du Québec a annoncé en février dernier la mise sur pied d'une commission spéciale sur les paradis fiscaux. Au moment où nous écrivons ces lignes, peu de détails ont été communiqués quant à la portée du mandat et aux objectifs de la commission. Nous ignorons également si des groupes comme le SISF et le collectif Échec aux Paradis fiscaux, dont il fait partie, seront invités à présenter leurs solutions. Nous nous réjouissons de cette annonce et nous souhaitons que la commission soit le théâtre d'un véritable débat public sur cet enjeu crucial. Nous espérons également que cette commission constituera un élément déclencheur qui débouchera sur une véritable intensification de la lutte contre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale au cours des prochaines années.

Élections fédérales 2015

Avec les partenaires du collectif Échec aux paradis fiscaux, le SISF sera très actif au cours des prochaines élections fédérales, qui devraient normalement avoir lieu en octobre. Rappelons que nous interpellions en novembre dernier le ministre des Finances Joe Oliver dans une lettre ouverte. Nous invitons le gouvernement fédéral à agir de manière plus ferme sur le front de la lutte contre les paradis fiscaux. Nous avions également convié le gouvernement à donner suite aux sept recommandations présentées dans notre rapport d'expert sur la fiscalité. Des solutions à notre portée. Nous profiterons donc de cette période électorale pour rappeler les responsabilités du gouvernement fédéral en cette matière et promouvoir nos solutions. Nous savons que cette bataille sera difficile. Rappelons que, l'année dernière, le gouvernement Harper supprimait 220 postes de vérificateurs à l'Agence de revenu du Canada, dont le mandat était de travailler précisément à lutter contre l'évasion fiscale par le biais des paradis fiscaux. Au moment où plusieurs pays européens et des organisations internationales telles que l'OCDE et le G20 soulèvent de plus en plus de questions, posent des gestes, élaborent des plans d'action de lutte contre l'évasion fiscale internationale, le Canada, lui, se contente de faire la sourde oreille. Sachant les conséquences désastreuses que les paradis fiscaux entraînent sur nos services publics et notre modèle de société, cette mollesse est tout à fait inacceptable. De quoi soulever notre indignation.

POUR EN SAVOIR PLUS

Lettres ouvertes :

[Oui à une commission spéciale sur les paradis fiscaux](#)
26 février 2015 - www.goo.gl/SYqUdP

[Paradis fiscaux: qu'attend le Canada pour agir?](#)
13 novembre 2014 - www.goo.gl/19fSha

Mémoire et Rapport d'expert :

[Les paradis fiscaux : un enjeu incontournable](#)
octobre 2014 - www.goo.gl/wqjXQt

[Des solutions à notre portée](#)
mai 2014 - www.goo.gl/G482vB





Saviez-vous que...

d'autres solutions existent pour financer les services publics ?

Le gouvernement économiserait...

850
millions



en mettant fin à la sous-traitance des contrats en informatique

144
millions



en augmentant la durée d'ordonnance des médicaments

1
milliard



en créant un régime d'assurance médicaments entièrement public et en centralisant les achats

= 1,994 milliard

Le gouvernement obtiendrait...

200
millions



en ajoutant un palier d'imposition de 28% sur les revenus de 250 000\$ et plus

200
millions



en révisant les avantages fiscaux liés aux gains en capital et aux dividendes

500
millions



en resserrant les crédits d'impôt et les subventions aux entreprises

300
millions



en luttant contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux

650
millions



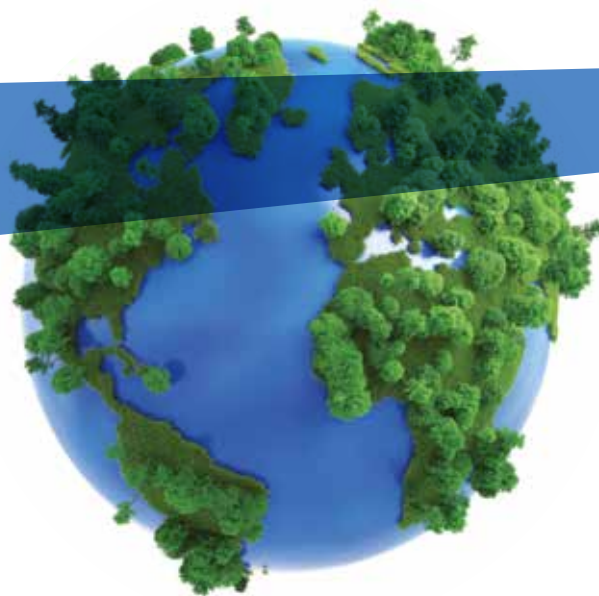
en créant une taxe sur les véhicules de luxe et les émissions de CO2

= 1,85 milliard

Des alternatives à l'austérité sont possibles.
sisp.qc.net/financespubliques

POLITIQUEMENT, je rêve à...

Chacun a des idéaux politiques, chacun rêve d'une société paisible et juste. En d'autres mots, chacun rêve d'une utopie. La réalité s'avère souvent tout autre, mais le rêve ne permet-il pas d'atténuer le cauchemar que parfois devient le quotidien? Rêvons donc.



Créé en 1516 par l'écrivain Thomas More, le mot « utopie », qui vient des mots grecs « ou » et « topos », fait référence à ce qui ne se trouve nulle part; l'utopie est la description de la société idéale, concept inspiré par la cité idéale qu'imaginait déjà Platon au IV^e siècle av. J.-C.

L'utopie permet au philosophe de critiquer la société de son époque.

L'ESSENCE DE L'ÊTRE HUMAIN

ABDEL BAHMED

Président de la section 120

Membre du Comité de l'organisation du travail (COT) SFPQ-ARQ

Membre du Comité de santé et sécurité – Établissement Marly

Le rêve, n'est-ce pas l'essence même de l'être humain? Mon rêve à moi: que chaque labeur soit rémunéré à sa juste valeur; que chaque enfant réalise son rêve; que nos aînés soient moins isolés et mieux traités; qu'aucun humain ne souffre de faim, de soif ou d'injustice. Le rêve fait partie de notre ADN! Je rêve d'un monde meilleur, sans guerre, ni haine, ni misère! Je rêve d'un monde où les valeurs humaines d'entraide, d'amour et de solidarité seront plus considérées que les valeurs boursières et matérielles. Voilà mon rêve! Mon souhait! Mon utopie!

JEUNES MOBILISÉS

CHRISTINE ST-LAURENT

Membre du Comité national des jeunes

De nos jours, la tendance est à l'individualisme. Beaucoup de jeunes, membres du Comité national des jeunes, la relève de demain, tendent vers cette façon d'être. A-t-on oublié que l'union fait la force? Je me plais à imaginer que le réseau des jeunes du SFPQ soit parfaitement mobilisé. Nous pourrions plus facilement faire avancer les choses, mener à terme nos projets et mettre en action nos revendications. Si les gens étaient plus ouverts, plus fonceurs, plus rassembleurs, si nous n'avions pas de contraintes financières, si nous n'avions pas de problèmes d'éloignement: ce serait idéal! Rester positif et garder bien en tête les objectifs que l'on souhaite atteindre sera toujours la meilleure option, peu importe le chemin par lequel nous devons passer.

LA COLLECTIVITÉ D'ABORD

NATHALIE GARVIN

Membre du Comité national des femmes

Pour moi, une utopie est un gouvernement sans corruption et sans ligne de partie. Un gouvernement par et pour le peuple au sein duquel la collectivité est mise de l'avant. Des partis politiques qui travaillent de concert plutôt que l'un contre l'autre.



VOUS ÊTES UTOPISTE

Vous rêvez du monde parfait? Décrivez-le en quelques phrases et envoyez cette description à communication@sfpq.qc.ca. N'oubliez pas de vous nommer.

Victime de l'austérité

DANIE BLAIS



Conseillère
Service des
communications



Au Québec, l'austérité est à la mode. Or ce n'est pas pour autant un concept brillant... Cette utopie archaïque est, de surcroît, dénoncée par des autorités mondiales comme le Fonds monétaire international (FMI), mais ici, au royaume Couillard-et-Coiteux, elle persiste. Tour d'horizon d'un désastre économique en cours.

Selon le prix Nobel d'économie (2001) Joseph Stiglitz¹, rien de moins, les politiques d'austérité sont de terribles maladies, en plus d'être des idées toxiques. Que celui qui est surpris me lance la première pierre tombale de l'économie...



Le 13 avril 2013, Stiglitz racontait au *Devoir*: « Nous savons pourtant, depuis la Grande Dépression (1929), que l'austérité ne fonctionne pas. Le Fonds monétaire international [FMI] en a refait la démonstration plus récemment [lors des dernières crises monétaires] en Amérique latine et en Asie, et c'est à nouveau le cas actuellement en Europe. Ce qui est stupéfiant, c'est qu'autant de dirigeants politiques continuent malgré tout d'appuyer ces politiques discréditées, même si des voix aussi conservatrices que le FMI leur disent aujourd'hui que leur austérité est dangereuse et qu'il faut s'occuper de toute urgence de stimuler l'économie. C'est comme si les gouvernements avaient cessé d'écouter. »² Et, pour l'ex-premier ministre Jacques Parizeau, quand un gouvernement fixe l'objectif zéro, et que ça devient une religion, il cesse de réfléchir. « On coupe partout, on ne pose pas de questions », pour reprendre sa citation dans le blogue de Josée Legault de *L'actualité*.

Le gouvernement du Québec fait à sa tête de couronne : lui, il a décidé qu'il atteindrait l'équilibre budgétaire, et ce, en obligeant son peuple à se serrer la ceinture, en obligeant ses gestionnaires à éliminer des emplois. Coupez ! Coupez ! Ce qui est déconcertant, c'est que c'est tout à fait le contraire de ce que recommandent les spécialistes du FMI, soit de stimuler l'économie.

Pour illustrer les conséquences de la stratégie québécoise, soit de geler l'économie, racontons l'histoire de Michel Houle, ex-employé à la direction du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ; un autre ministère qui a encore changé de nom...

« Il y a urgence de stimuler l'économie. »

1. Joseph Stiglitz est professeur à l'Université Columbia, ex-économiste en chef de la Banque mondiale et ex-conseiller du président Bill Clinton.
2. Les citations de cet article proviennent du blogue de Josée Legault de *L'actualité*, en date du 19 avril 2013. *Citation de la semaine: le prix de l'austérité.*



TROUVE-TOI UN AUTRE EMPLOI

Michel Houle travaillait pour l'État depuis 34 ans. Le 26 février 2015, à 15 h, un jeudi, son gestionnaire lui a annoncé que son poste avait été supprimé. Le gouvernement l'ayant obligé à couper dans le personnel, Michel et quatorze autres collègues «ont pris l'bord», comme on dit. Du licenciement en série, de la coupe à blanc dans les services publics. Michel raconte avec émotion : «Il m'a dit que la compétence des quinze personnes qu'il venait de remercier n'était pas en cause...» Quel était alors le motif? Avec une rémunération horaire de 17 \$, Michel Houle, 63 ans, ne coûtait pas cher au Secrétariat du Conseil du trésor, lequel rémunère son président avec six chiffres de luxe; dans la tour d'ivoire, on ne porte pas de ceinture.

Michel, au chômage les deux pieds sur terre, en bas de la tour, ajoute, amer : «Comme vous pouvez en douter, à mon âge, la chance de me trouver un travail est pratiquement nulle. Mon gestionnaire m'a suggéré de m'inscrire à une formation pour peaufiner mon curriculum vitae... Je l'ai trouvé particulièrement culotté de me dire qu'il y avait plein d'employeurs qui cherchaient un homme d'expérience comme moi...»

Certes, Michel ne tire pas sur le messenger, son gestionnaire. Ce dernier n'est pas responsable du drame dans lequel il l'a plongé. Le responsable est le gouvernement du Québec et son obsession à atteindre le déficit zéro cette année et, indirectement, à trop vouloir donner de contrats à l'entreprise privée. «Tous mes copains, qui effectuaient leurs

tâches comme de loyaux soldats, étaient possiblement soutien de famille», de confier avec déception et découragement M. Houle. Eh oui, ces quinze employés de l'État étaient eux-mêmes des citoyens stimulant la vie économique du Québec. Plus maintenant : victimes de l'austérité, ils réduisent les dépenses, ils se serrent la ceinture. Ce gel des dépenses aura des répercussions négatives sur toute l'économie provinciale.

UN PAS EN AVANT, TROIS EN ARRIÈRE?

Selon Olivier Blanchard du Fonds monétaire international, de présumés experts mondiaux en économie avaient estimé que «pour l'équivalent de 1 \$ de compression des dépenses ou d'augmentation des revenus par les gouvernements des pays développés, il fallait s'attendre à un recul de 0,50 \$ de leurs économies. Or, il appert que ces «multiplicateurs budgétaires» ont plutôt été du double, voire du triple, soit de 0,90 à 1,70 \$.»¹ N'est-ce pas là un effet négatif sous-estimé? Les têtes du royaume Couillard-et-Coiteux ont-elles bien compté, ont-elles de meilleures stratégies que le reste du monde entier, que le FMI?

Michel Houle et ses quatorze collègues ne sont pas les seuls employés de l'État à être victime de l'utopie archaïque et critiquée de toute part du gouvernement québécois. De combien d'années en arrière ce honteux projet ramènera-t-il les Québécois?

LE CAS DE L'ISLANDE

En 2008, l'Islande a vécu une crise économique sans précédent; sa dette représentait 900 % de son PIB, et sa monnaie était dévaluée de 80 % par rapport à l'euro. Or, plutôt que de mettre de l'avant la thérapie de choc néolibérale (en quelques mots : payer la dette), le peuple islandais a voté pour la mise en place d'un plan de relance alternatif (et efficace)². En quelques années, l'Islande s'était redressée et affichait même un taux de croissance de 2,7 %.

AUSTÉRITÉ

Politique économique visant à réduire l'ensemble des revenus disponibles pour la consommation, par le recours à l'impôt, au blocage des salaires, à l'emprunt forcé, aux restrictions de crédit et au contrôle des investissements. (Larousse)

1 *Ibid.* 2

2 Omar R. Valdimarsson. «IMF Says Bailout Iceland-Style Hold Lessons in Crisis Times». *Business Week*, 13 août 2012. En français : «L'Islande et le refus de l'austérité» par Salim Lamrani. *Mondialisation.ca*, 12 octobre 2012. www.lactualite.com/blogues/le-blogue-politique/citation-de-la-semaine-le-prix-de-lausterite

Régime public d'assurance médicaments Pour payer moins



JULIEN GAUDREAU
Conseiller
Service de la
recherche et de
la défense des
services publics

Le Canada est le deuxième pays où les médicaments prescrits sont les plus chers. Pire : le Québec paie plus que la moyenne canadienne, entre autres parce qu'il offre aux multinationales pharmaceutiques des privilèges inutiles. La modification du régime d'assurance médicaments favorisant les médicaments génériques annoncée récemment par Gaétan Barrette réduira à peine les coûts. Un programme universel d'assurance médicaments serait beaucoup plus efficace et permettrait des économies d'un milliard de dollars. Voici pourquoi.

L'ampleur du problème est impressionnante : le Canada paie 30 % de plus que la moyenne des pays industrialisés pour ses médicaments. Et, le Québec paie 8 % de plus que les autres provinces canadiennes ! Pourquoi cette énorme différence ? Tout simplement parce que le système d'assurance mixte, qui divise les Québécois entre assurance privée et assurance publique, est extrêmement inefficace, malgré les prétentions de ses défenseurs.

« Le Québec paie 8 % de plus que les autres provinces canadiennes. »

L'organisation actuelle du régime public limite sa possibilité de négocier des prix pour les médicaments du Québec, puisqu'il n'est responsable que de 43 % des assurés. Les pays qui ont un régime entièrement public négocient des « prix de gros » sur les médicaments qu'ils achètent pour toute leur population. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, la France et la Suède ont tous adopté des régimes entièrement publics. Selon Marc-André Gagnon, professeur à l'Université de Carleton, « le prix de détail des médicaments dans ces pays est de 24 % à 48 % moins chers à ceux du Québec, et la croissance annuelle des coûts est de deux à trois fois inférieures à celle du Québec. » Ces chiffres démontrent qu'un programme universel d'assurance médicaments est non seulement réaliste et viable, mais aussi beaucoup plus efficace.

Quant aux assureurs privés, leurs revenus proviennent des volumes de dépenses de leurs régimes. Ils sont plutôt incités à faire augmenter les coûts qu'à les réduire. Ils ont de surcroît des frais d'administration quatre fois supérieurs à ceux du régime d'assurance publique (8 % au privé contre 2 % au

public). Au surplus, le gouvernement subventionne 10 % des dépenses de ces régimes privés par le biais de congés d'impôts. Collectivement, cela coûte annuellement 933 millions de dollars. « C'est d'autant plus scandaleux que le gouvernement libéral laisse se gaspiller tous ces millions, alors qu'il réduit l'assistance aux plus démunis de notre société au nom de l'austérité », de commenter la vice-présidente du SFPQ responsable du dossier des services publics, Denise Boileau.

Il est intéressant d'ajouter que les assureurs privés ne font pas d'évaluation du rapport entre le prix d'un médicament remboursé et son efficacité. Un régime à 100 % public pourrait déterminer les médicaments les plus efficaces pour un prix donné et ainsi générer d'importantes économies.

Puisque pas moins de 22 % de la croissance des dépenses de santé proviennent de la hausse des prix des médicaments, il est urgent pour le gouvernement du Québec d'implanter le régime entièrement public d'assurance médicaments que lui réclament de nombreux organismes depuis des années. À l'heure actuelle, 377 de ces organisations communautaires et syndicales ainsi que de nombreux spécialistes appuient fermement cette idée. Tous – y compris le SFPQ – souhaitent faire cesser ce gaspillage au plus vite.

« Il faut que cesse ce gaspillage d'argent ! »

QU'ATTEND LE GOUVERNEMENT POUR AGIR ?

Pour en savoir plus sur le régime entièrement public de médicament : uniondesconsommateurs.ca.

Services de garde à contribution réduite

Dépense ou investissement ?

Les garderies subventionnées ont vu le jour en 1997, sous le gouvernement de Lucien Bouchard. À cette époque, la contribution quotidienne était de 5 \$, pour un coût annuel de 300 millions de dollars. Cinq ans plus tard, ce montant atteignait 2,2 milliards de dollars. Le financement du système de services de garde, tant public que privé, est un enjeu de plus en plus important que tous doivent bien comprendre. Comment donc voir clair entre les garderies publiques subventionnées, privées subventionnées et privées non subventionnées ?

NICOLAS
LEDUC-LAFANTAISIE



Comité national
des jeunes

L'objectif des garderies privées subventionnées est simple : offrir un service dans le but de faire du profit. Pour y parvenir, elles offrent pour la plupart des services convenant à différents portemonnaie. Cet objectif de profit est également atteint par le contrôle des salaires des employés, en proposant des services d'éducation à la carte, un menu alimentaire variable, etc. C'est le principe de la concurrence qui fixe les prix. Ce modèle de gestion des services de garde est celui actuellement prôné par le gouvernement fédéral.

Le problème avec les garderies privées subventionnées est que l'argent donné par le gouvernement ne va pas entièrement aux services donnés aux enfants, comme c'est le cas dans les garderies publiques subventionnées : une partie de cet argent sert à l'enrichissement de ces compagnies à but lucratif. Retenons notamment que les éducatrices du secteur privé ont en moyenne un niveau de scolarité et un salaire moins élevés que leurs consœurs et confrères du public.

Si l'État québécois change de direction et opte pour le même modèle que le gouvernement canadien, ce sera la fin des garderies à 7\$. Le gouvernement fédéral, plutôt que de subventionner directement les services de garde, propose une subvention directe aux familles, subvention annuelle de 1200\$ par enfant. L'un des principaux arguments des défenseurs du modèle de gestion fédéral est qu'il est probable qu'au fil du temps il fera diminuer le coût moyen des services de garde en suivant le principe de la concurrence ; donc le fardeau fiscal annuel du gouvernement restera stable.

QU'EN EST-IL DE LA SUBVENTION FÉDÉRALE ?

Il faut savoir que la subvention fédérale est offerte seulement aux familles qui ont des enfants de moins de 6 ans. De plus, cette subvention compte comme un revenu, alors elle est imposable.

SUBVENTION RÉELLE POUR FAMILLE AVEC UN ENFANT (APRÈS IMPÔTS)

Revenu familial de 80 000\$ gagné par un des parents
Subvention réelle de 1 200\$

Revenu familial de 60 000\$ (30 000\$/parent)
L'enfant en garderie privée
Subvention réelle de 965\$

Revenu familial de 60 000\$ (30 000\$/parent)
L'enfant en garderie publique
Subvention réelle de 825\$

Revenu familial de 25 000\$ (famille monoparentale)
Subvention réelle de 825\$

Source : « Les garderies publiques : un succès pour la collectivité », IRIS (Institut de recherche et d'informations socio-économiques).

Malheureusement, les paliers d'imposition sont ainsi faits : les familles les plus riches obtiennent un maximum d'aide, puisqu'elles sont en mesure d'absorber la différence de coût tout au long de l'année (en attendant le remboursement), contrairement aux familles à faible revenu. L'enveloppe totale des subventions directes aux familles canadiennes est de



Cuisenaire staircase, Annielogue – Own work.

2,1 milliards de dollars, dont 500 millions s'en vont au Québec. Le gouvernement canadien prive donc la société d'un investissement de plusieurs millions de dollars, lequel correspond à la création de 40 000 nouvelles places en service de garde.

MAMANS AU TRAVAIL

Seulement en 2008, 70 000 femmes ont pu retourner sur le marché du travail ou commencer leur vie professionnelle. Et le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans au Québec est passé de 63% en 1996 à 75% en 2011. L'écart de six points (1996) qui séparait les Québécoises des autres Canadiennes était totalement comblé en 2011¹.

C'est le faible coût du réseau public de garderies qui a grandement contribué à l'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail. Cela a donc permis à l'État québécois de percevoir plus d'impôts et de taxes. Ces femmes, quant à elles, reçoivent moins d'aide financière de l'État (remboursement d'impôt, crédit de solidarité, etc.), ce qui représente une économie pour les finances publiques. D'un point de vue plus global, le programme des services de garde à contribution réduite a fait augmenter de 1,7% le PIB du Québec (2008), soit de 5,1 milliards de dollars².

«Malheureusement, les décisions idéologiques des gouvernements actuels, de favoriser les garderies privées et de subventionner directement les familles, nuisent aux principes d'universalité et d'accessibilité des services. Ces mêmes décisions désavantagent aussi les familles de la classe moyenne et celles ayant un faible revenu. Le système québécois de garderies publiques est un atout pour notre société et il doit être vu comme un investissement, dont la rentabilité collective a été démontrée», de conclure le vice-président Patrick Audy, responsable du dossier du Comité national des jeunes.

1. Selon Pierre Fortin, Luc Godbout et Suzie St-Cerny de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.
2. *Ibid.*

Être parent,

prendre congé et penser retraite

CHRISTINE ST-LAURENT



Comité national
des jeunes

Mettre au monde un enfant ou en adopter un comporte son lot de responsabilités. Prendre sa retraite ne se fait pas de façon irréfléchie. Il faut essayer de penser à tout et s'informer de tout, mais c'est loin d'être toujours évident! Fort heureusement, le Comité national des jeunes peut aider. Voici de l'information importante concernant le congé parental et la retraite.

Les Québécoises et les Québécois ont la chance d'avoir accès au Régime québécois d'assurances parentales (RQAP), qui leur donne un sérieux coup de main, financièrement parlant. Ce programme ne rend personne plus riche, mais, du moins, il aide à subvenir minimalement aux besoins financiers des nouveaux parents. Depuis le 1^{er} janvier 2006, ce régime provincial amélioré – car il prévoit des prestations de maternité, de paternité, d'adoption et parentales, dont le nombre de

semaines peut être partagé entre les deux parents – remplace le programme de prestations de maternité du gouvernement fédéral.

Des dispositions de la Loi sur les normes du travail permettent aux parents de s'absenter du travail sans salaire afin de remplir des obligations liées à la garde, à la santé et à l'éducation de leur enfant ou de l'enfant de leur conjoint ou



en raison de l'état de santé de leur conjoint, parents, frère, sœur ou grands-parents. Dans certaines conventions collectives, notamment celles des fonctionnaires et des ouvriers, les jours de congé utilisés pour une responsabilité familiale peuvent être déduits de la réserve de jours de congé de maladie de l'employé.

Le SFPQ peut aussi fournir beaucoup d'information, laquelle permet assurément de ne pas passer à côté de ses droits en vertu de la convention collective. Tous doivent savoir que certaines conventions collectives contiennent des clauses supérieures à celles prévues dans certaines lois, notamment dans les conventions collectives des fonctionnaires, ouvriers ainsi que celle de la Sépaq. À titre d'exemple, à la Sépaq, la salariée qui a accumulé 20 semaines de service (tel que défini dans ladite convention) et qui est admissible au RQAP, a le droit de recevoir, pendant les 21 semaines de son congé de maternité, une indemnité égale à la différence entre 93% de son salaire hebdomadaire et le montant des prestations de maternité ou parentales qu'elle reçoit ou qu'elle recevrait si elle en faisait la demande, en vertu du Régime québécois d'assurance parentale.

RETRAITE

Autre régime à ne pas négliger : le régime de retraite ! Il est important de s'informer auprès de la CARRA (Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances) pour ne pas être pénalisé « pendant ses vieux jours ».

Un congé de maternité n'a pas d'effet sur le montant de la rente versée au moment de la retraite. Le régime de retraite reconnaît, sans frais, les jours pendant lesquels Madame a été en congé de maternité, exactement comme si elle avait été au travail. Le nombre de jours que reconnaît le régime de retraite d'une personne est déterminé dans ses conditions de travail.

En ce qui a trait au congé parental pris à la suite du congé de maternité, il y a un bémol : les règles pour la reconnaissance de ce type de congé sont différentes. Ce congé n'est pas reconnu si celui-ci a duré plus de 30 jours civils consécutifs. À ce moment-là, les parents n'ont pas cotisé à leur RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics). Ils peuvent cependant remédier à la situation en effectuant ce que l'on appelle un « rachat de service ». Ils y trouveront un avantage, puisque cela augmentera le montant de leur rente de retraite. Notez qu'il est préférable de faire le rachat en question dans les six mois suivant le retour au travail (pour éviter un surplus à payer).

Pour de plus amples renseignements, il suffit de contacter un représentant syndical ou consulter les sites Web suivants : www.sfpq.qc.ca, www.rqap.gouv.qc.ca et www.carra.gouv.qc.ca.



Votre vécu

Au printemps 2014, 47 membres du SFPQ, en provenance de Jonquière, Montréal, Québec, Rimouski et Rouyn-Noranda, ont participé à des groupes de discussion pour y échanger sur la conciliation travail-famille. Compte rendu de l'analyse de ces vécus.



CATHERINE CHARRON

Conseillère
Service de la
recherche et de
la défense des
services publics

Répondant à l'appel de leur Syndicat, ces membres ont partagé avec une chercheuse du SFPQ leur vécu, leurs aspirations et leurs difficultés à concilier harmonieusement leurs responsabilités familiales et professionnelles. La majorité d'entre eux étaient parents de jeunes enfants, mais plusieurs ont également expliqué leur réalité de proches aidantes auprès d'un membre de leur famille. Le SFPQ s'est vite aperçu que la conciliation travail-famille (CTF) était un enjeu important pour ses membres.

En 2012, le Congrès adoptait une résolution pour que le SFPQ mène une enquête sur les irritants et les problèmes vécus par ses membres en matière de conciliation travail-famille. Le choix de la méthodologie s'est arrêté sur l'enquête qualitative (groupes focus), une approche adaptée pour comprendre plus en profondeur les réalités de vie de nos membres.

« Je me suis fait dire : « Si ta vie familiale t'empêche de travailler, arrête de travailler ».

– Femme en couple, mère d'un enfant adulte handicapé, centre d'appel de la Régie des rentes

D'ABORD, LA QUALITÉ DE VIE

Selon les personnes rencontrées, la qualité de vie est directement reliée à la possibilité de concilier harmonieusement travail et famille. Cette conciliation passe par un meilleur contrôle de leur temps. Certes, la question financière est aussi importante pour ces personnes, mais elle n'est pas prioritaire, arrivant plutôt en deuxième ou troisième place. Un point important à retenir de cette enquête est que les membres du SFPQ souhaitent que des outils soient développés ou améliorés pour mieux arrimer les différents horaires qui structurent leur vie (emploi, écoles, garderies, camps d'été, services publics, horaire du conjoint ou de la conjointe, etc.).

Plusieurs voudraient aussi que soient mieux reconnus la réalité et les besoins des travailleuses et travailleurs ayant des responsabilités familiales, et tout particulièrement ceux des familles monoparentales et des proches aidantes et aidants. La conciliation travail-famille ne concerne pas que les jeunes

parents : de plus en plus, des travailleuses de la génération « sandwich »¹ doivent jongler avec une multitude de responsabilités familiales, auprès de leurs enfants encore à charge et de leurs parents en perte d'autonomie. Avec l'évolution démographique actuelle, cette réalité s'amplifiera, y compris dans la fonction publique où les effectifs sont vieillissants.

« Le plus gros obstacle c'est d'avoir à subir le fardeau de s'absenter [...]. Qu'on te fasse sentir coupable de prendre congé. »

– Mère d'un enfant en garde partagée, Directeur des poursuites criminelles et pénales

UNE AFFAIRE DE FEMMES ?

Il est vrai qu'historiquement ce sont les groupes de femmes, y compris dans les syndicats, qui ont mené la lutte sur la conciliation travail-famille. En effet, malgré leur très forte progression sur le marché du travail depuis 30 ans, les femmes sont encore les principales responsables du travail domestique et parental. Elles s'absentent quatre fois plus que leurs collègues masculins pour des raisons familiales et, encore aujourd'hui, les responsabilités familiales sont un facteur de fragilisation économique pour elles. Il y a encore beaucoup de chemin à faire pour que cet enjeu de solidarité sociale soit véritablement partagé entre les hommes et les femmes. « À l'heure où le travail se précarise et s'intensifie, où la politique familiale est remise en cause, où l'universalité des services collectifs est menacée et où les femmes, encore aujourd'hui aux prises avec la part du lion du travail familial invisible et non payé, sont les premières à écoper de la vague d'austérité libérale, la lutte pour une meilleure articulation des temps sociaux ne fait que commencer », de commenter la vice-présidente du SFPQ responsable du dossier de la condition féminine, Denise Boileau.

Tout va comme sur des roulettes ?

1. Selon Statistique Canada, on appelle génération « sandwich » les personnes prises entre les contraintes souvent conflictuelles des soins à prodiguer aux enfants et aux personnes âgées. *Le Quotidien*, 28 septembre 2004.



- Planifier les repas
- Préparer les lunches
- S'assurer que les enfants ont les vêtements dont ils ont besoin
- Veiller à l'organisation des tâches domestiques
- Faire le suivi des rendez-vous
- Prendre en charge les routines du matin et du soir
- Prévoir l'imprévisible

OUF!

Les responsabilités familiales représentent une charge non seulement physique, mais mentale. Elle pèse lourdement sur les femmes, principalement. Le poids quotidien de leur rôle familial, combiné à celui de leurs responsabilités professionnelles, a un impact considérable sur leur santé:

- Fatigue
- Épuisement
- Stress
- Sentiment de culpabilité
- Sentiment d'insatisfaction

«Ces problèmes sont le lot quotidien de plusieurs travailleuses et travailleurs», de rappeler madame Boileau. Quant aux personnes qui doivent s'occuper d'un proche avec des besoins particuliers – un enfant handicapé ou malade, par exemple –, c'est souvent l'épuisement professionnel qui les guette.

Au travail, le conflit emploi-famille peut causer des problèmes de concentration, une baisse de motivation et, il va sans dire, une baisse de l'assiduité. Le grand nombre

« Le temps passe, mais quel temps ? À quel prix ? »

– Père monoparental d'un enfant handicapé,
centre d'appel du Régime québécois d'assurance parentale

d'absences, même si elles sont motivées par des raisons familiales, entache un dossier d'employé et peut nuire à la progression de carrière. Sans compter les opportunités professionnelles manquées, faute de pouvoir ou de vouloir déléguer ses responsabilités familiales.

L'HORAIRE VARIABLE : QUI CONTRÔLE LE TEMPS ?

La difficulté d'arrimer l'horaire de travail et les contraintes temporelles de la famille est le principal irritant en matière de conciliation-travail. Pour celles et ceux qui en bénéficient, l'horaire variable ou flexible est appliqué de façon très contrastée dans la fonction publique et parapublique. En effet, la plupart des personnes qui assument la responsabilité de jeunes enfants utilisent cette flexibilité au jour le jour : arriver un peu plus tard le matin pour éviter de bousculer les enfants ou partir un peu plus tôt pour faciliter la routine du soir.

Dans d'autres situations, l'horaire variable ne sert plus à la conciliation travail-famille, mais devient un outil de flexibilité au profit de l'employeur : par exemple, pour faire face à une demande accrue de travail, tout en évitant d'autoriser des heures supplémentaires. Dans certains cas, des employées et employés qui ont cumulé le maximum de « crédits-horaire » doivent écouler ce temps à petites doses, en prolongeant l'heure du dîner, par exemple, plutôt qu'au moment où elles ou ils en auraient véritablement besoin.

En ce qui concerne les horaires atypiques (travail de soir ou de fin de semaine, horaires rotatifs ou disponibilité 24 h sur 24), répandus dans plusieurs ministères et organismes, ils sont parfois carrément impossibles à concilier avec une

« J'ai trois filles. Un jour, elles vont être des travailleuses, elles vont être sur le marché du travail. J'aimerais ça qu'elles voient que j'ai réussi à coordonner tout ça puis à avoir du bonheur là-dedans. Puis, gagner son argent, c'est important comme femme. [...] J'aimerais ça qu'elles aient le modèle d'une femme qui est capable de prendre tout ça en main. »

— Femme en couple, mère de trois enfants,
ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale



responsabilité familiale continue. Les jeunes parents qui ont ce type d'horaire doivent généralement compter sur un conjoint (la plupart du temps une conjointe), principale responsable de l'organisation du quotidien et des routines.

Dans les centres d'appels, les horaires sont particulièrement rigides. La gestion des absences est souvent très stricte, voire tatillonne. Dans ces milieux, où la déshumanisation du travail va de pair avec la dégradation des conditions de travail, la conciliation travail-famille est particulièrement difficile. Comment planifier son horaire en fonction des besoins de la famille lorsque les autorisations de départ hâtif sont accordées le jour même, comme c'est le cas dans plusieurs centres d'appels?

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL : PIÈGE OU ELDORADO?

Parmi les personnes ayant participé à l'enquête du SFPQ sur la conciliation travail-famille, plusieurs aimeraient réduire leur temps de travail, mais n'ont pas accès aux programmes d'aménagement et de réduction de temps de travail (ARTT). Rappelons qu'une option de ce programme permet aux employés de la fonction publique de réduire leur temps de travail, alors qu'une autre permet l'accumulation de congés compensatoires. D'autres personnes, cependant, ne souhaitent pas bénéficier d'un tel programme, de peur que leur

charge de travail ne soit pas réduite. D'autres encore n'en veulent pas pour des raisons financières.

Plusieurs jeunes mères qui travaillent quatre jours par semaine apprécient cependant cette formule qui leur permet de n'être pas complètement rendues à bout de souffle à la fin de la semaine. Que font-elles durant leur congé hebdomadaire? Les courses, le ménage, le lavage, la prise de rendez-vous... «Pas exactement une formule propice au partage équitable des tâches entre conjoints», de commenter la vice-présidente Denise Boileau. Réduire ou non ses heures de travail est un dilemme commun à de nombreuses femmes rencontrées au cours de cette enquête, qui doivent jongler avec de multiples exigences familiales et professionnelles, sans sacrifier leur santé, leur qualité de vie ou leur autonomie économique.

Maintenant que l'enquête sur la conciliation travail-famille est complétée, le comité-conseil veillera à ce que ses constats ne restent pas lettre morte au sein de l'organisation. «Pour l'heure, nous mettons sur pied un programme de sensibilisation destiné à tous les paliers de notre structure syndicale, en plus de poursuivre notre implication au sein de la coalition pour une loi-cadre sur la conciliation travail-famille» assure Denise Boileau, qui ajoute : «Il faut continuer à travailler pour faire avancer cet enjeu dans la société, dans notre syndicat et dans le programme politique du gouvernement.»



Femmes en marche pour l'égalité Solidaires contre l'austérité!

BIANCA CORDERO



Conseillère\ Service de la condition féminine

La journée internationale des femmes est l'occasion de revendiquer l'égalité et de faire un bilan de la situation des femmes dans la société. Ce bilan doit tenir compte de l'austérité, n'en déplaise à M. Couillard, premier ministre du Québec.

Dans le dernier budget du gouvernement du Québec, le ministre des Finances annonçait une réduction des dépenses publiques de 3,2 milliards de dollars dès l'année 2014-2015; et le gouvernement a déjà annoncé de nouvelles compressions d'au moins 1,1 milliard de dollars. En ajoutant cette donnée, l'année 2015-2016 deviendrait l'année la plus austère.

LES INQUIÉTUDES SONT VIVES CHEZ LES FEMMES AU QUÉBEC

L'une des principales mesures d'austérité imposées partout au monde est de réduire la masse salariale des employés de l'État, soit en gelant ou en réduisant les salaires, soit en supprimant des postes.

Une travailleuse sur trois travaille dans les services publics (fonction publique, réseau de la santé et des services sociaux et réseau de l'éducation). Le gel d'embauche et les compressions ont eu pour effet la mise à pied de travailleuses au statut d'occasionnelles et l'augmentation de la charge de travail pour celles qui sont restées en poste. Le Québec assiste à une déshumanisation et à une détérioration des services publics.

Les groupes communautaires, où une majorité de femmes œuvrent, voient la portion de leur financement étatique diminuer, en même temps qu'ils doivent s'organiser avec une hausse de la demande de services à assurer pour les personnes vulnérables.

On peut penser que les mesures d'austérité auront pour effet d'accroître le travail non rémunéré des femmes. Ces dernières prendront en charge les services que l'État n'offrira plus. Elles assumeront la rupture de service pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage et les personnes les plus vulnérables.

La contribution des proches aidants représenterait 7,7 millions d'heures par semaine, contribution dont la valeur financière est estimée entre 5 et 5,7 milliards de dollars par année¹. Combien d'économies se feront encore sur le dos et la santé des femmes? Sans compter les effets sur leur vie professionnelle et leur revenu!

La hausse de la tarification a un effet plus grand chez les femmes parce qu'elles ont des revenus moindres que les hommes. En appliquant les mesures d'austérité, le gouvernement n'assume pas ses responsabilités, soit de garantir l'égalité à toutes les femmes.

ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS SOCIALES

L'économiste américain Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, conteste le principe d'austérité, qu'il qualifie « d'idée toxique qui contribue à l'accroissement des inégalités ». Et il n'est pas le seul à penser ainsi.



¹ Conseil des aînés, 2008



Activité dans le cadre de la Journée internationale des femmes dans la section 601. Kevin Bouchard, Christine Beaulieu Chassé, Denise Boileau, Vice-présidente du SFPQ et conférencière invitée, et Hélène Roy.

Des experts du Fonds monétaire international (FMI) ont estimé que l'austérité mise en œuvre dans certains pays riches avait contribué à creuser des inégalités sociales. S'inquiétant d'une montée générale des inégalités, les experts du Fonds préconisent des mesures progressistes et suggèrent :

- d'augmenter les dépenses publiques à visées sociales ;
- d'imposer les plus riches ;
- de s'appuyer davantage sur une fiscalité plus progressive afin de redistribuer la richesse.

ÉDUCATION POLITIQUE CAPSULE

JE ME SOUVIENS

En 1977, des femmes ont fondé l'Intersyndicale des femmes : un rassemblement des femmes membres de comités de femmes au sein de plusieurs organisations syndicales.

L'historienne Micheline Dumont¹ explique que l'Intersyndicale des femmes étudie les principales questions qui concernent le travail des femmes : le congé de maternité, les garderies, le partage des tâches dans la famille, le harcèlement sexuel au travail, l'accès des femmes aux métiers non traditionnels, la discrimination systémique (pas systématique, SYS-TÉ-MI-QUE, celle qui est liée au système social et qui agit par le seul effet des traditions et de la culture).

1. DUMONT, Micheline. *Le féminisme québécois raconté à Camille*. Montréal, Éditions du remue-ménage, 2008, p. 183-4.

À cette époque, l'équité salariale fait surface et, bientôt, une nouvelle question se profile à l'horizon : pourquoi les emplois occupés majoritairement par les femmes sont-ils presque toujours moins rémunérés que les emplois à prédominance masculine ?

Exemple :

Homme demandé pour l'entretien des terrains. Exigences : permis de conduire. Salaire : 16 \$ de l'heure.

Secrétaire demandée. Exigences : diplôme collégial en bureau-typique, maîtrise de l'anglais, du français et du traitement de texte. Salaire : 12 \$ de l'heure.

La réévaluation des emplois à prédominance féminine par rapport aux emplois à prédominance masculine deviendra rapidement un grand débat social.

MARCHE MONDIALE DES FEMMES LIBÉRONS NOS CORPS, NOTRE TERRE, NOS TERRITOIRES!

La journée internationale des femmes marque le lancement de la Marche mondiale des femmes 2015. Partout dans le monde, les femmes sont en marche pour l'égalité. Le 17 octobre 2015, elles seront réunies à Trois-Rivières pour l'action nationale. D'ici là, elles seront en marche, en action, riposteront aux attaques de l'austérité et réfléchirons à la façon dont elles «libéreront leur corps, la Terre, leurs territoires!».

« Les femmes représentent 52 %
de la population, elles sont
une force politique
incontournable ! »



P'tite moquette,

LUCIE TESSIER



Coordonnatrice\
Service de la
recherche et de
la défense des
services publics

p'tit chèque

Google ne connaît pas l'expression « classement-moquette », mais les employés de secrétariat qui travaillaient dans la fonction publique avant 1990 la connaissent bien. Cette discrimination indirecte, reliée à l'épaisseur du tapis des patrons, fut un dossier majeur pour le SFPQ. Visite dans le temps...

Même si cela semble invraisemblable aujourd'hui, dans la fonction publique de jadis, la rémunération d'une secrétaire était basée sur l'importance de son patron et sur l'hypothèse qu'un homme haut placé dans l'organigramme avait, dans son bureau, un épais tapis. Ainsi, la rémunération de la secrétaire d'un haut gestionnaire était supérieure à celle de la secrétaire d'un employé professionnel, puisque ce dernier avait certainement une moquette de moindre qualité dans son bureau. Cet écart de rémunération ne tenait pas compte du fait que les secrétaires faisaient toutes le même travail: seule la moquette faisait la différence...

C'est en 1975 que le Syndicat a décidé de mettre fin au classement-moquette. Le conflit judiciaire entre le SFPQ et le gouvernement du Québec a donc commencé. Pour reprendre les propos écrits dans la *Petite histoire du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec* (1993), le SFPQ s'est battu pour éliminer du système le fait que l'avancement, la promotion et la rémunération des employées de secrétariat soient fonction du titre de leur patron.

« Cette bataille avait pourtant bien commencé, puisqu'un règlement était intervenu dès 1983 avec la signature d'une lettre d'entente visant l'abolition du classement-moquette et l'amélioration de la carrière des employées de secrétariat. À la suite de cette entente, le Conseil du trésor sanctionnait, en 1984, une directive de classification créant le nouveau corps d'emploi des agentes de secrétariat, mais sans l'assortir d'amélioration salariale. Le Syndicat ripostait en 1985 en déposant un grief pour réclamer que le salaire du nouveau corps d'emploi soit fixé en le comparant à des corps d'emploi similaires, tel que le prévoyait l'article 15.06 de la convention collective. C'est alors que commença une véritable saga judiciaire... »

« En mai 1986, l'arbitre de grief rendait une première sentence arbitrale déclinant sa juridiction pour entendre le mérite du litige. Le Syndicat déposa alors une requête en évocation devant la Cour supérieure, requête qui fut accueillie par le juge Moisan à l'automne 1986. Les parties retournèrent donc devant l'arbitre, qui donna suite à la revendication du Syndicat, concluant que les agentes de secrétariat méritaient plus et établissant une nouvelle échelle de traitement. »

« En juin 1987, le gouvernement déposa une requête en évocation auprès de la Cour supérieure, afin de faire casser et annuler cette sentence, prétendant que l'arbitre avait excédé sa juridiction. »

« Une décision fut rendue en mars 1988, rejetant la requête du gouvernement. Il n'y eut pas appel de ce jugement, mais le Conseil du trésor refusa, dans les faits, de le reconnaître. Ainsi, il modifia l'échelle salariale, mais seulement pour les agentes de secrétariat de classe II, et uniquement pour la période du 30 octobre 1984 au 31 décembre 1985. Il refusa également d'appliquer les principes reconnus à la convention collective intervenue depuis. »

« Le Syndicat fit alors signifier au procureur général une requête en injonction interlocutoire qui, après étude, fut jumelée à la demande d'injonction permanente. La décision du juge de la Cour supérieure fut ren-

due le 29 mai 1989, donnant encore une fois raison au SFPQ et ordonnant au Conseil du trésor de réviser à la hausse, rétroactivement au 30 octobre 1984, l'échelle de salaire des agentes de secrétariat, tant de la classe II que de la classe I. »

« Une partie de ce jugement fut contesté par le Conseil du trésor qui, pour clore cette interminable saga, accepta quand même une entente à l'amiable de 13 400 000 \$. Après consultation des membres concernées, le SFPQ entérina la proposition, et c'est finalement en avril 1990, soit sept ans après la signature de la lettre d'entente, qu'un réajustement salarial fut versé aux agentes de secrétariat. »

« En 1988, 4 345 secrétaires étaient concernées par le classement-moquette. »



Ma

VIE SYNDICALE

MON DOSSIER - MES ACTIVITÉS - MES FORMATIONS

BIENTÔT OFFERTE
À TOUS LES MEMBRES
DU SFPQ

Vivre parmi les « stars »

DANIE BLAIS



Conseillère
Service des
communications

Le mont Mégantic, précieuse montagne des amoureux des étoiles et des flocons, reçoit annuellement la quantité astronomique de sept mètres de neige. Apocalyptique pour certains, mais paradisiaque pour Daniel Cadieux, qui aime la neige. Aventure à 1000 mètres d'altitude, *tout juste en dessous* de la (première) Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic.





LA MAIN À LA PÂTE

Daniel Cadieux a décidé de s'impliquer au SFPQ en 2001. À l'époque, il était délégué du secteur Mégantic. Depuis 2008, il est le président de la section SOM 453.

Daniel Cadieux est également professeur de yoga et massothérapeute (Thai Yoga massage).

« Mon utopie : que nous soyons toutes et tous des gardes-parcs de notre petit univers, la Terre, pour, au final, être ceux de l'univers. »

– Daniel Cadieux

« Né du mot abénakis “namesokanjik”, le mot “mégantic” signifiait, pour les Abénakis, le lieu où se tiennent les poissons, là où le poisson abonde. »



Des tonnes de cristaux d'eau congelée, c'est ce qui passionne Daniel Cadieux. D'ailleurs, contrairement aux gens qui comptent les années en printemps, M. Cadieux, lui, les compte en hiver. Il en est à son 18^e au Parc national du Mont-Mégantic. Il détaille avec bonheur : « Mégantic est une montagne exceptionnelle avec une géomorphologie singulière. Au début, avant de travailler pour le Parc national, comme pour des centaines et des centaines de gens, la montagne m'attirait beaucoup pour le ski de fond. Mégantic offre la saison de glisse la plus longue au sud du fleuve ; les moyennes saisonnières de chute de neige y varient entre cinq et sept mètres. C'est beaucoup de neige. Et, haute comme elle se trouve, elle ne fond pas tellement rapidement. » Envoûté par ce site exceptionnel, le jeune skieur, membre de la Patrouille canadienne de ski, a donc fait les démarches pour obtenir son emploi de rêve à la montagne, il y a presque vingt ans. « Mes connaissances en premiers soins, ainsi qu'en ski, m'ont permis de commencer à travailler au parc », d'ajouter M. Cadieux. « Au départ, en 1997, j'étais cependant contractuel pour le ministère de l'époque qui gérait le parc, le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche. Une fois sous l'égide de la Sépaq, je suis devenu préposé aux opérations terrain ou, comme on dit dans le milieu, POT ». Daniel Cadieux est depuis onze ans garde-parc patrouilleur (GPP) au Parc national du Mont-Mégantic.



L'observatoire universitaire en service depuis 1978.

Pendant l'hiver, le Parc national du Mont-Mégantic emploie une quinzaine de passionnés des flocons comme Daniel, mais, pendant l'été, ce sont plus d'une cinquantaine de personnes qui rejoignent la montagne, mais aussi les étoiles. Les nombreux adeptes de plein air passent donc une journée, ou plusieurs, à arpenter les monts, les cimes, les promenades et les cols du parc ; à entendre les gazouillis de plus de 125 espèces d'oiseaux ; et, dès la nuit tombée, d'autres s'extasient devant la beauté des ciels étoilés. Pour le plus grand plaisir des milliers d'amants de Dame nature, Daniel Cadieux et ses collègues soignent donc minutieusement la montagne. D'ailleurs, depuis 2008, ils ont fait beaucoup de travaux dans les sentiers afin que le Parc soit reconnu comme une des dix meilleures destinations de randonnée du Québec.

Pour M. Cadieux, il est important de préserver les milieux naturels, de les faire connaître et de les rendre accessibles. « Il ne faut pas oublier qu'en protégeant les milieux naturels et ses écosystèmes, on protège notre avenir. Et pour réussir, il faut bien se connaître », ajoute-t-il. L'éducation est, selon lui, le premier pas vers le respect de l'environnement. « Je ne suis pas astrophysicien, mais, plus on en connaît sur l'univers, plus on réalise l'importance de protéger notre petite boule bleue qui voyage dans ce vaste univers », de dire Daniel Cadieux, lui qui a justement fait le tour de la planète pendant cinq ans pour en découvrir l'humanité.

AU FIRMAMENT

Le Parc national du Mont-Mégantic, outre ses tonnes de neige, a développé une spécialité inégalée au Canada : son volet astronomique, lequel est fort précieux pour la science de l'astrophysique. Son histoire a commencé en 1978, avec l'ouverture de l'Observatoire du Mont-Mégantic¹. Plus tard, en 1994, à la suite d'une mobilisation des quatre communautés attenantes à la montagne (Notre-Dame-des-Bois, Val-Racine, Scotstown-Hampden et La Patrie), le parc tant désiré fut créé. Deux années plus tard est né le célèbre centre d'astronomie dédié au public, l'ASTROLab, et, finalement, encore deux années plus tard, ce fut au tour de l'Observatoire populaire du Mont-Mégantic d'être fondé, lui aussi dédié au public.

Aujourd'hui, la santé financière de l'observatoire universitaire est malheureusement fragile. Or, le million de dollars qu'a récemment versés le gouvernement du Canada dans les coffres de l'Observatoire du Mont-Mégantic permettra de le maintenir actif pour les deux prochaines années. Reprenons les mots du directeur général, René Doyon, lors d'une entrevue à Radio-Canada, le 11 février 2015 : « Les activités de

1 L'Observatoire du Mont-Mégantic est géré par l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université McGill et Bishop's University.

l'Observatoire du Mont-Mégantic s'étendent largement en dehors de la région: l'Observatoire a notamment contribué à la fabrication de plusieurs télescopes outre-mer ainsi qu'à celle du futur télescope spatial James Webb. Il s'agit du seul observatoire universitaire au Canada; il est aussi le mieux équipé au pays.» Annuellement, l'unique observatoire scientifique universitaire canadien n'attire pas moins de 20 000 visiteurs, tous enchantés de voir le fabuleux spectacle naturel que leur offre la première Réserve internationale de ciel étoilé.

Après plus d'une décennie à arpenter sa montagne adorée, jour et nuit, Daniel Cadieux y a récolté des milliers de souvenirs. Un de ses plus beaux est un legs d'une nuit d'été: «Je me rappelle: c'était le 12 août 2001. Une nuit de perséides. Le ciel s'est enflammé de jets de lumière dépassant le zénith; une aurore boréale spectaculaire. J'ai terminé mon travail à 3 h, mais j'ai continué à admirer le ciel une fois chez moi, jusqu'au lever du jour. Ce spectacle céleste a été vraiment touchant. Les Amérindiens croient que ce sont les anciens qui communiquent avec les humains. Mon environnement de travail est magique.»

À lire sur la Réserve internationale de ciel étoilé
ricemm.org/reserve-de-ciel-etoile



René Poulin (garde-parc patrouilleur), Renald Duquette (chef d'équipe pour la réalisation des sentiers), Rémi Gaudreault (ouvrier certifié terrain et nouveau papa) et Sébastien Kouri (employé dans une réserve faunique). Aménagement de nouveaux sentiers dans le secteur Franceville (2008).



SFPQ: Avez-vous un fait insolite à raconter? « Non, non, pas d'OVNI, mais je suis celui qui nomma ce phénomène de redoux durant l'hiver la "rose des neiges". Cette photo et son appellation enflammèrent la page Facebook du parc, récoltant des milliers de "J'aime" et de partages. Nous avons même donné une entrevue à CBC Radio One. Le phénomène est que, pendant un certain temps, les conifères se chargent de neige et, lorsqu'arrive un redoux, la neige tombe en amas sur une pente. Elle roule puis s'enroule pour créer une rose des neiges ».

– Daniel Cadieux

PSST, attention, c'est l'été!

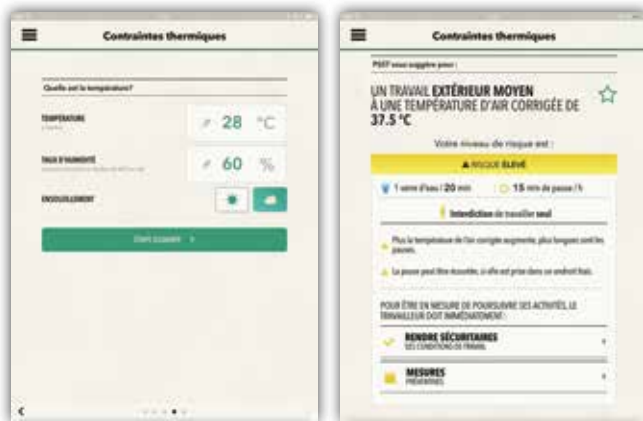


GUILLAUME MAHEUX
Conseiller Service de la santé et de la sécurité du travail et des avantages sociaux

L'été est à nos portes! C'est le temps des terrasses, des piscines, des lacs et des bateaux. C'est bien connu, l'été, c'est fait pour s'amuser. Mais pour les gens qui doivent travailler à l'extérieur, l'été peut aussi être synonyme de danger. Des précautions s'imposent en cette période de chaleur, et PSST est là pour vous guider.

Le SFPQ, grâce à son application pour appareils mobiles PSST, offre aux travailleurs exposés aux coups de chaleur un outil indispensable permettant de calculer efficacement leur contrainte thermique. Si vous entrez les renseignements nécessaires dans le module « Contraintes thermiques », l'utilitaire calculera pour vous la contrainte thermique actuelle et vous donnera des recommandations précises afin d'exécuter votre travail en toute sécurité.

Voici un exemple de recommandations fournies par l'application PSST :



Rappelons l'importance de contacter les services d'urgence dès qu'une personne présente des signes ou des symptômes d'un coup de chaleur, tels que la confusion, l'incohérence des propos, l'agressivité soudaine, la perte d'équilibre, la perte de conscience ou les vomissements.

Voici un aperçu de précautions à prendre lors de chaleur intense :

- Disposer d'eau en quantité suffisante ;
- Boire de l'eau régulièrement ;
- Travailler, si possible, dans un endroit ombragé ayant une bonne circulation d'air ;
- Éviter d'effectuer une tâche qui exige des efforts physiques soutenus ;
- Prendre des pauses régulièrement ;
- Adapter son rythme de travail ;

- Porter des vêtements qui permettent l'évacuation de la sueur ;
- Connaître le danger et les mesures de prévention lors de travail à la chaleur ;
- Tenir compte des signes et symptômes annonçant un coup de chaleur.

Ces renseignements se retrouvent dans l'application PSST, qui est disponible gratuitement sur Apple Store ou sur Google Play.

LA CHALEUR QUI TUE

Le coup de chaleur se produit lorsque le corps ne réussit pas à se refroidir adéquatement. Ainsi, la température du corps, normalement de 37 °C, augmente et peut atteindre plus de 40 °C (105 °F).

Le coup de chaleur (hyperthermie) peut survenir brusquement lors de l'exécution d'un travail physique en ambiance chaude. En l'absence de mesures de refroidissement immédiates et énergiques, l'hyperthermie progresse, causant des dommages irréversibles aux organes vitaux et, éventuellement, la mort.

PSST

MOI, J'Y PENSE TOUT LE TEMPS

Available on the App Store
GET IT ON Google play

SFPQ

Le conservatoire

Théâtre d'excellence bien orchestré

Au Québec, le Conservatoire de musique de Val-d'Or est le plus avancé et le plus intégré au point de vue de la technologie. Invitation de Rémi Dion à la découverte de cet indispensable chef-d'œuvre d'éducation sur des airs de persévérance et d'optimisme.

Rémi Dion travaille au Conservatoire de musique de Val-d'Or depuis l'été 2012. Il y occupe le siège de responsable administratif, maestro de la supervision des opérations administratives et financières. Jusqu'au crépuscule, les chiffres et les statistiques des tables de calculs de M. Dion s'alignent méthodiquement comme des notes sur des gammes, mais demeurent silencieux (même s'ils sont mélodieux). Chut!

Néanmoins, pour ce tromboniste de l'Orchestre symphonique régional de l'Abitibi-Témiscamingue (depuis dix ans), un emploi au Conservatoire, c'est un rêve. « Mon plus beau souvenir au Conservatoire est, sans l'ombre d'un doute, ma première rentrée scolaire. J'étais nouvellement finissant au baccalauréat en administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et j'avais réussi à obtenir mon emploi de rêve : responsable de l'administration dans une organisation qui se consacre à la musique ; les deux domaines qui m'animent. C'est joindre l'utile à l'agréable », de se rappeler M. Dion, également délégué pour le SFPQ depuis l'automne 2013.

IRRÉSISTIBLE

Lorsque fut construit le Conservatoire de musique de Val-d'Or, tout a été prévu pour en faire un incontournable du monde des arts. « Nous avons installé des modules d'enregistrement dans chacun des locaux d'enseignement afin de permettre aux neuf professeurs¹ d'enregistrer les prestations musicales de leurs élèves pendant les cours et de se servir de ces enregistrements à des fins pédagogiques, d'expliquer Rémi Dion. La construction comprend également des normes acoustiques élevées afin de garantir la qualité sonore la plus élevée possible. Construit au coût de plusieurs millions de dollars, ce nouvel édifice a permis aux neuf professeurs et aux 64 élèves d'améliorer la qualité des cours qui y sont offerts. »

Pour Rémi Dion, et plusieurs autres personnes, les conservatoires permettent de dépister les talents les plus prometteurs

1 Parmi les neuf professeurs, trois ont un doctorat en interprétation et un autre étudie au doctorat à l'Université de Montréal, preuve que des professeurs de talent habitent aussi en région.



DANIE BLAIS
Conseillère
Service des
communications

PROPOSÉ PAR WILFRID PELLETIER

En 1942, c'est la guerre, mais le Québec vit une période d'ouverture sur le plan politique, et son premier ministre, Adélard Godbout, accepte la proposition du célèbre chef d'orchestre Wilfrid Pelletier (1896-1982) de créer au Québec un conservatoire comme il en existe à Paris (depuis 1795) et à Bruxelles (depuis 1832). Le Conservatoire est créé en 1943. Il est bon de savoir que ça faisait déjà 60 ans que des musiciens chevronnés, comme Calixa Lavallée (1842-1891), demandaient que soit créée une telle institution.

sur l'ensemble du territoire québécois. Il ajoute : « Il est erroné de croire que la totalité des talents en province est concentrée uniquement dans les grands centres. Par exemple, Rémi Boucher, guitariste professionnel de renommée internationale, est originaire de Cléricy, un petit village en Abitibi-Témiscamingue. Il a fréquenté le Conservatoire de musique de Val-d'Or. Et d'autres grands professionnels ont aussi fréquenté les conservatoires du Québec : Yannick Nézet-Séguin, chef d'orchestre de l'Orchestre Métropolitain ; Angèle Dubeau, violoniste professionnelle ; Raymond Cloutier, Francine Ruel, Marie Tifo, Normand Chouinard et Rémy Girard, comédiennes et comédiens émérites. »

QUE SERAIT LE MONDE SANS LES ARTS ?

« À mon avis, le monde ne serait pas complet si les arts n'existaient pas, de commenter M. Dion. Plusieurs personnes ne peuvent pas s'exprimer sans utiliser les arts, et je fais partie de cette catégorie de personnes. Et beaucoup de gens n'auraient pas pu accomplir tout ce qu'ils ont fait dans leur vie ou dans leur carrière si ce n'avait été de leur penchant artistique. Einstein, lui-même musicien, est un des premiers à soutenir que la musique et la science sont deux choses complémentaires. De plus, la première forme d'art, le dessin, a permis aux premiers peuples primitifs de s'exprimer avant l'invention de la première forme de langage. L'art est plus que nécessaire dans notre société. »

« L'art est plus que nécessaire dans notre société. »



Les employés du Conservatoire de musique de Val-d'Or 2013-2014 : Hugues Cloutier (professeur de piano), Hélène Marchand (professeure de matières théoriques et accompagnatrice au piano), Pierre-Louis Thérien (professeur de guitare), Jean St-Jules (directeur de l'établissement et professeur de flûte), Suzanne Ouellet (professeure de piano), Philippe LeBel (appariteur et responsable des équipements), Marie-Thérèse Dugré (professeure de violoncelle et de matières théoriques), Marilyn Grondin (responsable du registrariat et des communications), James Dowdy (professeur de matières théoriques), Doris Rivest (responsable de la bibliothèque), Rémi Dion (responsable administratif et délégué au SFPQ), Neal Bennett (professeur de trombone), Frédéric Demers (professeur de trompette) et Diane Rodrigue (professeure de violon).

« La musique et l'art dramatique sont des investissements. »

J'AI UN RÊVE

M. Dion rêve que la musique et les arts cessent d'être perçus comme étant des dépenses, mais qu'ils soient plutôt vus comme un investissement. « Depuis trop longtemps, les arts sont considérés comme un loisir et non pas comme une forme d'expression, laquelle est pourtant plus que nécessaire au développement de l'enfant. De plus en plus de scientifiques tendent à prouver que la pratique de la musique stimule énormément le développement psychique et le développement moteur de l'enfant. On peut d'ailleurs le remarquer en observant le parcours de plusieurs médecins : beaucoup d'entre eux ont joué de la musique pendant leur

CRÉÉ POUR FORMER DES ARTISTES PROFESSIONNELS

Constitué en réseau comptant sept établissements d'enseignement en musique et deux établissements d'enseignement en art dramatique, le conservatoire a pour mission de former des artistes professionnels en musique et en art dramatique [...] dans les centres et les régions où il est implanté (Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or).

jeunesse. D'autres encore continuent la pratique d'un instrument de musique après la fin de leurs études. La musique et les arts dramatiques sont plus qu'une colonne de chiffres dans un budget : ce sont des investissements que nous pouvons faire. Il suffit de nous en donner les moyens ! »



Une des salles de récital

BRILLER



Carol Lemieux, des Mines Agnico Eagle Itée, le directeur du Conservatoire de musique de Val-d'Or, Jean St-Jules, et Luc Allard de la Banque CIBC.

Rémi Dion raconte : « L'investissement et les réalisations dans le nouveau bâtiment du Conservatoire de musique de Val-d'Or ont eu une belle visibilité dans la communauté. Entre-temps, la Chambre de commerce de Val-d'Or annonçait que le comité du Gala de l'entreprise 2014 recevait les candidatures d'entreprises et organismes ayant notamment réalisé, au cours de l'année, de grands projets. Le Conservatoire a donc déposé sa candidature dans la catégorie :

“Prix spécial du Jury”. Et il a remporté le prix. Une des choses qui, à mon avis, a encouragé le comité à nous honorer est le fait que le projet de construction a respecté autant le budget que l'échéancier, une chose qui est assez exceptionnelle de nos jours. »

Du communiqué de presse de la Chambre de commerce de Val-d'Or lors de la remise du prix : « Le Conservatoire de musique de Val-d'Or a rafflé le Prix spécial du Jury. Avec un investissement de 7,8 millions de dollars, il va sans dire que les retombées économiques du projet se sont fait ressentir sur le territoire, la quasi-totalité des travaux ayant été réalisés par des entrepreneurs locaux. Inauguré officiellement le 25 octobre, ce lieu propice à l'essor culturel brille par sa conception esthétique et technique qui marie le bois, le roc, l'eau et la lumière. Le comité Jury a aussi tenu à souligner le rôle décisif du directeur, Jean St-Jules, qui a porté ce projet depuis 2006. »

VISITE VIRTUELLE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE VAL-D'OR

<http://urlz.fr/1ksl>

La langue française : LOL ou MDR ?



PATRICK AUDY
Vice-président
Responsable du
dossier « Français,
langue de travail »

La langue anglaise domine sur les réseaux sociaux : du message instantané au commentaire sur Facebook, elle laisse des traces, comme si la langue française ne lui arrivait plus à la cheville. Or, parmi ses 80 000 mots¹, la langue de Molière contient tout le nécessaire pour que chacun puisse s'exprimer parfaitement, et ce, sans même avoir recours au troublant « langage SMS » (langage du texto)².

Il y a longtemps qu'on parle français. Le document *Serments de Strasbourg* (voir encadré) constitue le plus ancien texte en langue « française » (une sorte de mélange de latin, de tudesque et de roman) conservé dans les archives de l'histoire des humains. Il date de 842. C'était bien avant la naissance de Molière (1622-1673), ce dramaturge à qui l'on associe la langue française.

« La langue française est en vogue. »

EXTRAIT DES SERMENTS DE STRASBOURG

Prêt pour la dictée ? « Pro deo amur et pro christian poblo et nostro commun saluament d'ist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo, et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altresi fazet et ab Ludhernulplaid nunquam prindrai qui meon vol cist meon fradre Karle in damno sit. »

En français (Wikipédia) : « Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre salut commun, à partir d'aujourd'hui, en tant que Dieu me donnera savoir et pouvoir, je secourrai ce mien frère Charles par mon aide et en toute chose, comme on doit secourir son frère, selon l'équité, à condition qu'il fasse de même pour moi, et je ne tiendrai jamais avec Lothaire aucun plaid qui, de ma volonté, puisse être dommageable à mon frère Charles. »

1 Mots contenus dans le dictionnaire *Grand Robert*.

2 Pour reprendre une phrase classique : « Ba lé jeune écriv comsa Kr c + rapid ».

En 842, la France comptait environ 8 millions d'habitants (des François). Et tout ce beau monde parlait «français». Génération après génération, le François a transformé sa langue et l'a popularisée. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le français était la langue des aristocrates de l'Europe, la plus parlée dans le monde. Le français, c'était chic.

Et ça l'est encore aujourd'hui : il suffit, entre autres, d'en être fier. Et de l'utiliser.

Aujourd'hui, 220 millions de personnes parlent le français. Selon le ministère de la Culture et de la Communication de France, ce chiffre augmente chaque année. Plus aucun doute : la langue française est en vogue. Au Canada³, 10 millions affirment pouvoir soutenir une conversation en français, alors que 7,3 millions le parlent depuis leur naissance. Au Québec, 6 231 600 personnes parlent français depuis leur naissance ; 7 375 900 Québécois peuvent soutenir une conversation en français, ce qui représente plus de 94 % de la population de la province.

« FOR SERVICE IN ENGLISH, PRESS 9 »

Le SFPQ, membre du Mouvement Québec français, soutient que la langue française, langue officielle du Québec, doit être celle de l'administration publique. Pour reprendre les propos du Mouvement Québec français, «il faut créer une mobilisation de tout le Québec pour que le français soit véritablement la langue du travail, la langue officielle et institutionnelle et la langue de l'éducation au Québec».

La présidente générale du SFPQ, fière défenderesse de la langue française, exprime : «Le SFPQ propose au gouvernement de modifier la Charte de la langue française afin que les services de la fonction publique et parapublique du Québec soient offerts exclusivement en français, sauf pour de rares



« Le langage SMS, Internet, et la langue française », dans *Délinions à toutes plumes*, Le blog des étudiants de l'Alliance française, 19 octobre 2009.

exceptions, comme celles impliquant des échanges avec l'extérieur du Québec. L'administration publique devrait également s'adresser en français aux nouvelles personnes arrivantes, dès leur arrivée et sans exception. Le gouvernement doit donner un sérieux coup de barre pour que le français retrouve la place qui sied à une langue officielle.»



Photo : Mathieu Breton

Puisqu'elle est une digne ambassadrice de la langue française, la présidente générale du SFPQ, Lucie Martineau, a reçu du Mouvement Montréal français le prix Harfang le 27 novembre 2014. Elle est en compagnie du président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Maxime Laporte.

HONTE DU FRANÇAIS?

En 1549, l'auteur du document *La Deffence et Illustration de la Langue Francoyse*, Joachim du Bellay, reprochait aux Français de puiser des mots dans les autres langues. « Pourquoi mentionnons-nous les langues étrangères comme si nous avions honte d'user la nostre ? », se demandait-t-il.

À LIRE

Pivot, Bernard, *100 mots à sauver*, Éditions Albin Michel, 2008.

TRADUCTEUR SMS

www.traducteur-sms.com : Un dictionnaire de plus de 9 000 mots pour aider les adeptes de la « vraie » langue française à comprendre le « langage SMS ».

3. Statistique Canada

FRONT
COMMUN
2015

AVEC nous

pour défendre
nos services publics



SFPQ - OUVRIERS EN NÉGO

SFPQ - FONCTIONNAIRES EN NÉGO

SFPQ - REVENU EN NÉGO

GROUPES FERMÉS
pour tout savoir sur vos négos



La fatigue au volant est mortelle

La fatigue au volant est la troisième cause de décès sur les routes du Québec. En effet, elle affaiblit les facultés du conducteur, souvent sans qu'il s'en rende compte. Au même titre que l'alcool, l'accumulation de fatigue diminue la concentration, le jugement et les réflexes, donc la capacité de conduire. Voici un article qui saura peut-être surprendre tous les membres du SFPQ qui prennent le volant.

HÉLÈNE ROCHEFORT



Conseillère
Service de la santé
et de la sécurité
du travail et des
avantages sociaux

Le 6 novembre dernier, la SAAQ (Société de l'assurance automobile du Québec) a organisé une journée d'information sur la fatigue au volant. Plusieurs conférenciers y ont présenté les liens entre la fatigue et les horaires atypiques, le sommeil et les jeunes conducteurs, l'apnée du sommeil et les signes précurseurs de la somnolence. Leur conclusion: la plupart des conducteurs sous-estiment leur fatigue, mettant ainsi en jeu leur propre sécurité et celle des autres.



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Après 17 à 19 heures d'éveil, les capacités physiques et mentales équivalent au fait d'avoir un taux d'alcool dans le sang de 50 mg/100 ml (0,05).

Dans 40% des accidents liés à la fatigue, le conducteur était éveillé depuis plus de 17 heures.

Il y a plus de risque de s'endormir au volant entre 13 h et 15 h et entre minuit et 6 h.

L'effet de la fatigue est accentué par la consommation d'alcool, de médicaments ou d'autres drogues.

La fatigue ne se contrôle pas; vous ne pouvez donc pas décider d'être moins fatigué, à moins de dormir.

Quels sont les premiers signes de la fatigue ?

- Bâiller fréquemment ou « cogner des clous »;
- Changer involontairement de voie;
- Freiner tardivement;
- Cesser de regarder dans les rétroviseurs;
- Avoir des pertes de mémoire (ne pas se rappeler les derniers kilomètres parcourus).



Photo: Fatigue au volant, SAAQ 2011

RECOMMANDATION

Si le conducteur ressent de la fatigue, il peut s'arrêter dans un endroit sécuritaire et faire une sieste; 15 minutes suffisent pour refaire le plein d'énergie.

Le nombre d'heures de conduite permises aux conducteurs de véhicules de promenade n'est pas réglementé, mais celui pour les conducteurs de véhicule lourd l'est. Tous peuvent s'en inspirer. Ce règlement établit notamment une interdiction de conduire lorsque, depuis le début du quart de travail:

- 13 heures de conduite sont accumulées;
- 14 heures de travail sont accumulées;
- 16 heures sont écoulées.

« Les conducteurs sous-estiment leur fatigue. »

PENSEZ-Y AVANT DE PRENDRE LE VOLANT !

Boire un café, ouvrir la fenêtre et monter le volume de la radio ne sont pas de véritables solutions, puisque leur effet sera temporaire, s'il y en a un.

Le citoyen y gagnera-t-il?

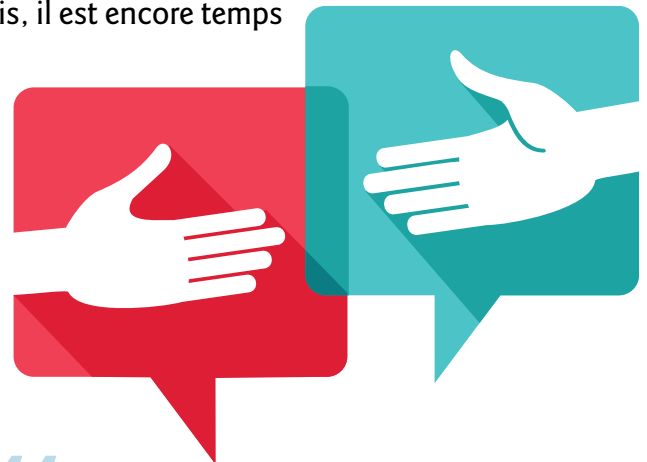


JACQUES BOUCHARD
Secrétaire général

Le nouvel Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, secrètement élaboré, a été signé le 26 septembre dernier. Ses réglementations pourraient grandement nuire aux petites entreprises québécoises. Toutefois, il est encore temps d'éviter le pire.

L'Accord économique et commercial global, un document de 1 500 pages qui reste à être entériné par différents pays, ne porte pas uniquement sur les obstacles au commerce entre le Canada et l'Union européenne : il couvre l'entente sur le commerce des biens et des services, les contrats publics, la durée des brevets pharmaceutiques, les produits agricoles, la culture, etc. Cet accord économique et commercial va encore plus loin dans sa dérégulation : il donne un inquiétant pouvoir politique aux grandes entreprises. À titre d'exemple, grâce à cet accord, les entreprises transnationales jouiront du privilège de se voir appliquer des procédures particulières en dehors du droit commun, des droits exceptionnels. Elles pourront, entre autres, poursuivre les gouvernements devant des tribunaux internationaux non responsables afin d'obtenir une compensation, si de nouvelles lois ou règlements portent atteinte à leurs profits (voir encadré).

Bien qu'il soit salué par les milieux économiques, et par la majorité des dirigeants politiques québécois et canadiens, cet accord soulève plusieurs questions, notamment sur ses avantages réels pour la population et sur la démocratie. Est-il nécessaire de rappeler que ces ententes de commerce



« Un débat public doit avoir lieu avant la ratification. »

doivent être démocratiques et basées sur le respect des droits de la personne? L'Accord économique et commercial global soulève donc plusieurs sujets d'inquiétude, dont voici quelques exemples :

POURUIVRE LE GOUVERNEMENT

De telles clauses, dans d'autres accords, ont notamment permis à des multinationales de contester l'augmentation du salaire minimum en Égypte, ainsi que la protection des rivières en Allemagne. Elles ont aussi permis de condamner l'État argentin à plus de 100 millions de dollars de dommages et intérêts pour avoir contrôlé le prix de l'eau dans un contexte de grave crise sociale. Le Canada et le Québec ne sont pas en reste : le chapitre 11 de l'ALENA a permis à des entreprises américaines et mexicaines de lancer 35 poursuites contre le Canada. Plusieurs ne sont pas encore réglées. Le Canada a cependant perdu ou réglé à l'amiable six de ces poursuites, ce qui a coûté aux contribuables plus de 170 millions de dollars en compensations, ainsi que des millions supplémentaires en frais juridiques. Finalement, entre autres exemples, le moratoire québécois sur la facturation hydraulique du gaz de schiste fait l'objet d'une poursuite de 250 millions de dollars, déposée par Lone Pine Resources. Les règles de l'AECG donneront encore plus de latitude que celle de l'ALENA...

- Le Canada devra créer un nouveau système de prolongation de la durée des brevets pharmaceutiques avec, comme conséquence, le report de la mise en marché des médicaments génériques d'une période pouvant aller jusqu'à deux ans. Le coût des produits pharmaceutiques pourrait augmenter de 1 milliard de dollars par année.
- L'introduction d'un nouveau droit d'appel dans le système de réglementation retardera encore plus la commercialisation des médicaments génériques.
- Les services publics seront mis en danger (retour en arrière plus difficile en cas d'échec de certaines privatisations et développement des services publics plus compliquée à l'avenir).
- L'Accord proscritra la préférence des produits et services locaux dans les commandes des provinces, des municipalités, des écoles et des hôpitaux. Les pouvoirs locaux,

régionaux et nationaux devront ouvrir leurs appels d'offres à la concurrence internationale et aux fournisseurs canadiens. Ces modifications créeront une pression sur les gouvernements pour qu'ils diminuent leurs normes de protection environnementale et réduisent les droits sociaux et les services publics.

- Tous les pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux auront l'obligation d'ouvrir leurs appels d'offres à la concurrence internationale et aux fournisseurs canadiens.

Ces faits ont été vivement dénoncés par les mouvements sociaux et les organisations syndicales, et le sont encore. Mais l'accord est tout de même en voie de ratification. À tout le moins, il est à espérer que ce bref article incitera les gens à exiger des gouvernements fédéral et provincial un débat public avant que cet accord soit entériné.

« L'AECG est le fruit de cinq années de discussions tenues dans le plus grand secret. »

SUGGESTIONS DE LECTURES

Sur les poursuites

Marchander la démocratie: un rapport publié conjointement par près d'une vingtaine d'organismes syndicaux et de la société civile, dont le Centre canadien des politiques alternatives, le Conseil des Canadiens, le Réseau pour le commerce juste, le Réseau québécois sur l'intégration continentale et le SCFP.

Téléchargement : www.tradejustice.ca/marchander-la-democratie.

Sur l'accord :

AITEC et Attac France, CETA : Marchepieds pour l'Accord transatlantique (2014)

Centre canadien des politiques alternatives : Making Sense of the CETA, (2014)

Attac Québec

Centre national de coopération au développement

Réseau québécois sur l'intégration continentale

Internationale des services publics : Les « vrais bons amis »... de l'accord des entreprises transnationales (Ellen Gould)



Gestion sécuritaire de l'amiante



GUILLAUME MAHEUX
Conseiller\Service de la santé et de la sécurité du travail et des avantages sociaux

Avant le 6 juin 2015, les employeurs devront se conformer aux « nouvelles » dispositions réglementaires concernant l'amiante, lesquelles sont en vigueur depuis juin 2013. Ces dispositions, qui ont pour objectif de diminuer l'exposition des travailleurs aux poussières d'amiante, concernent principalement :

- la localisation des flocages¹ et des calorifuges² dans certains bâtiments, selon l'année de construction ;
- la vérification de la présence d'amiante dans les matériaux et produits susceptibles d'en contenir, avant que soient effectués des travaux pouvant émettre des poussières de cette substance ;
- l'obligation d'apporter des mesures correctives aux flocages, aux calorifuges et aux revêtements intérieurs susceptibles de contenir de l'amiante en perte d'intégrité ;
- l'enregistrement et la divulgation des informations.

Ainsi, tout employeur, de tout type de bâtiment, qu'il soit industriel, commercial, public ou résidentiel, aura désormais l'obligation de se conformer à ces nouvelles dispositions afin que ses employés puissent travailler en toute sécurité.

Ces dispositions obligent l'employeur, même s'il n'en est pas le propriétaire, à inspecter les bâtiments sous son autorité pour localiser les flocages et les calorifuges contenant de l'amiante.

Vous retrouverez dans le tableau de la page suivante les obligations issues des nouvelles dispositions réglementaires particulières aux flocages et aux calorifuges.

AVANT LES ANNÉES 80

Au Québec, on a beaucoup utilisé l'amiante dans la construction de bâtiments de toutes sortes, principalement durant les années 1945 à 1980. On le retrouve encore aujourd'hui dans des composantes de construction, que ce soit les calorifuges, les flocages, les bardeaux de toiture, les carreaux de plafond ou les panneaux de plafond suspendu, les composés à joint, les portes coupe-feu, etc. On sait aujourd'hui que l'amiante est reconnu pour avoir un effet cancérigène chez l'humain. Il y a donc lieu de se questionner avant d'entreprendre tout type de travaux afin de s'assurer que les précautions nécessaires ont été prises.

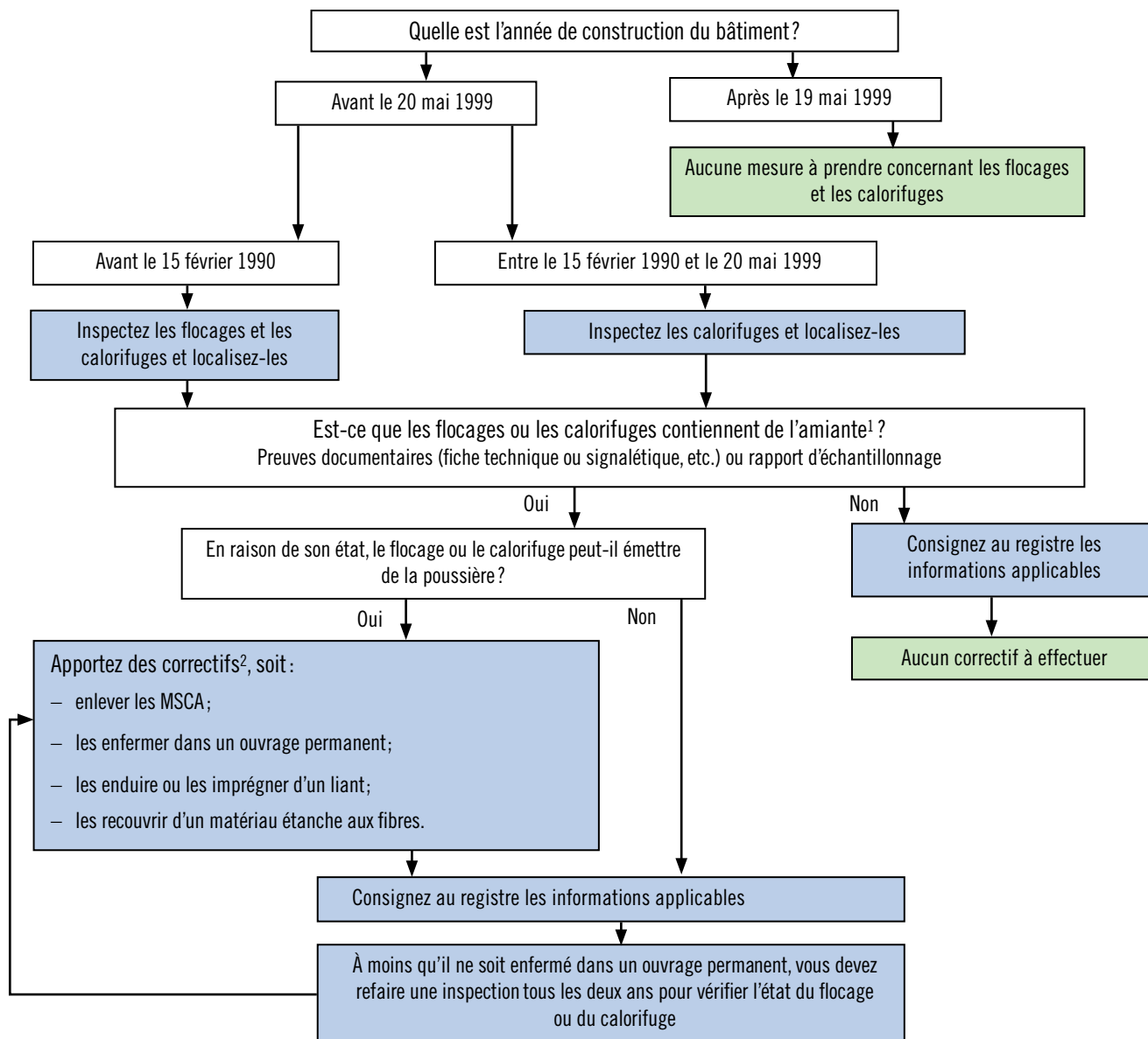
Pour plus de détails concernant ces nouvelles dispositions, il suffit de consulter le site Web de la CSST.

1. Flocage : Procédé qui consiste à projeter des fibres sur une surface.

2. Calorifuges : Qui empêche la déperdition de la chaleur, étant mauvais conducteur.



OBLIGATIONS ISSUES DES NOUVELLES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES – PARTICULIÈRES AUX FLOCAGES ET AUX CALORIFUGES



1. Lorsque vous êtes en présence d'un matériau ou produit susceptible de contenir de l'amiante (MSCA), qu'il soit neuf ou déjà installé, il est considéré comme contenant de l'amiante, à moins d'une preuve à l'effet contraire, comme un rapport d'échantillonnage ou une information documentaire vérifiable.

2. S'il y a présence d'amiante ou si vous considérez d'emblée que les matériaux ou produits en contiennent, il vous faut :

- avant d'entreprendre un travail susceptible d'émettre de la poussière d'amiante, former et informer les travailleurs sur les risques, les mesures de prévention et les méthodes de travail sécuritaires spécifiques aux travaux à effectuer ;
- effectuer les travaux en respectant les exigences applicables de la section 3.23 du Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC) et respecter les autres dispositions de ce code et du Règlement sur la santé et la sécurité du travail qui peuvent s'appliquer.

Si l'employeur peut démontrer que la méthode utilisée pour effectuer les travaux ne libère pas de poussière, il n'est pas tenu de prendre les mesures prévues à la section 3.23 du CSTC et il n'est pas tenu de démontrer l'absence d'amiante dans les matériaux.

Actions en région

RÉGION 1 – QUÉBEC – CHAUDIÈRE-APPALACHES

LA MOBILISATION PASSE PAR L'ÉCOUTE

Le 2 décembre, sous la direction de son président, Michel Houle, la section 119 du Complexe scientifique de Québec a organisé avec succès une demi-journée d'activités pour ses membres. Ces derniers ont eu le plaisir d'y rencontrer la présidente générale du SFPQ, Lucie Martineau, la vice-présidente nationale, Mélanie Déziel, et la représentante régionale jeune de Québec – Chaudière-Appalaches, Caroline Pilote. Parmi les populaires activités offertes aux membres :

- Rencontre avec l'infirmier Stéphan Sansfaçon pour découvrir son rôle essentiel auprès du personnel du Complexe ;
- Visite dans le monde fantastique de la phytoprotection (protection des plantes) avec le responsable du laboratoire, Mario Fréchette ;
- Apprentissage des étapes menant à la fabrication du bitume recouvrant les routes du Québec avec le président de la section 101 et employé du ministère des Transports, Serge Charon (et son amabilité légendaire) ;
- Rencontre avec Anne Lahaie et ses collègues déléguées au SFPQ Dominique Arseneault et Nathalie Fortier pour échanger sur l'important travail des inspecteurs en aliments du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, qui, rappelons-le, protègent la santé de la population du Québec.

La journée s'est terminée avec l'assemblée générale annuelle de la section. « Au dire des participants, cette assemblée a été très appréciée. Steve Dorval, président de la région 1, Lucie Martineau et Mélanie Déziel ont vraiment pris le temps d'écouter les membres et de répondre à leurs inquiétudes. Pour finir, cette journée d'écoute et de valorisation du travail de notre équipe a su revitaliser la mobilisation de nos membres, j'en suis certain », de conclure le président de la section 119, Michel Houle.



La présidente générale du SFPQ, Lucie Martineau, en compagnie du responsable du laboratoire de phytoprotection du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Mario Fréchette.



Les papillons de la collection du laboratoire, qui servent de référence pour l'identification de futurs sujets.

RÉGION 2 – MONTRÉAL-LAVAL

LA RÉGION DE MONTRÉAL-LAVAL SE MOBILISE !

Le 5 mars dernier, la région Montréal-Laval tenait sa première journée de mobilisation pour la négociation avec le port du chandail régional. Les membres de la Commission des lésions professionnelles (CLP) de la section 213 ont participé en grand nombre à cette première journée de mobilisation. « Tous les jeudis, les membres de notre région porteront fièrement leur chandail bleu sur lequel on peut lire "J'aime les services publics et nous sommes les services publics !" », d'annoncer le président régional, Jean-François Sylvestre.





RÉGION 4 – CENTRE-DU-QUÉBEC – ESTRIE – MAURICIE

UNE SECTION JUSTE POUR NOUS

Le 10 décembre dernier, à Sherbrooke, le président régional, Luc Légaré a présidé l'assemblée générale de fondation de la section parapublique de l'Agence du revenu du Québec : section 455 – Revenu Estrie. Au dire de M. Légaré, les nombreux membres sur place étaient heureux des résultats de leurs démarches pour l'obtention de leur propre section. Sans oublier de mentionner qu'ils ont eu le plaisir de discuter avec la vice-présidente nationale, Mélanie Déziel, invitée surprise de l'événement.



L'exécutif de la nouvelle section 455 et son comité de surveillance lors de l'assermentation.

Photo : Jeannine Couture



« Le "neux" et le "vieux" », de dire en riant le président régional, Luc Légaré, en faisant l'accolade à son remplaçant, Frédérick Dagenais.

Photo : Jeannine Couture

UN PRÉSIDENT PAR INTÉRIM

Le 26 janvier dernier, les membres de l'exécutif régional ont choisi Frédérick Dagenais (section 453) comme président régional par intérim. M. Dagenais remplace M. Luc Légaré pour une période indéterminée.

JE SAIS
TOUT

Inscrivez-vous aux publications de votre choix pour tout savoir des actions du SFPQ qui vous concernent.
Au choix : communiqués de presse, *Journal SFPQ*, *SFPQ Express*, *Juste pour nous* (Agence du revenu du Québec)
et *Le Bulletin des membres SFPQ de la Sépaq*. Abonnement en ligne au www.sfpq.qc.ca.

PSST

PRÉVENTION DE
LA SANTÉ ET
SÉCURITÉ
DU TRAVAIL



LA référence en matière de santé et de sécurité du travail !



Téléchargez maintenant la nouvelle
application **gratuite** du SFPQ
Unique au Québec



RETOURNER LES ARTICLES NON DISTRIBUÉS À :

SFPQ
5100 BOULEVARD DES GRADINS
QUÉBEC QC G2J 1N4